Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Vol. 66 No 42 SAINT-BONIFACE JEUDI 22 FEVRIER 1979

L'enseignement en français hors Québec: "un scandale"

Le commissaire aux langues officielles, M. Maxwell Yalden, a soumis mardi son rapport annuel pour l'année 1978. Le conseil qu'il donne au gouvernement fédéral en ce qui concerne la réforme linguistique se résume en une phrase aux accents de mot-d'ordre: "Plus d'action, moins de discours". Mais il ajoute aussi: "(...) le moment n'est sûrement pas venu d'abandonner, si peu que ce soit, de notre détermination".



"Tu me fais chanter?"

Une scène croquée à l'occasion du lancement du livre "Chansons à répondre du Manitoba" de M. Marcien Ferland: la reine du Festival du Voyageur 1979, Mlle Christine Bergeron, a profité de l'occasion pour faire autographier sa propre copie du bouquin, par l'auteur. Cela se passait au Salon du livre, tenu au collège de Saint-Boniface.

Dans son rapport, M. Yalden a consacré une importante section aux minorités de langues officielles. Il souligne la nécessité du support financier que leur apporte le gouvernement fédéral, essentiel au maintien de leur identité linguistique. "Une chose devrait rester claire pour tous: les données actuelles ne justifient en rien les déclarations selon lesquelles un certain nombre de minorités sont déjà si réduites, qu'il est totalement superflu de songer à leur fournir des services dans leur langue".

Sur la question de l'enseignement en français hors du Québec, le commissaire note que la rareté de cet enseignement demeure "un scandale de nos systèmes scolaires." Pour lui, les provinces doivent proclamer leur détermination d'améliorer l'enseignement en langue minoritaire et prendre à cet égard des engagements sérieux et à long terme. Du côté du gouvernement fédéral, "ce serait une folie de compromettre à tout jamais les résultats si laborieusement obtenus, en fixant arbitrairement des dates de suppression de cette aide financière ou en mettant des conditions déraisonnables aux paiements futurs".

En ce qui a trait aux propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, M. Yalden déplore le fait qu'on n'ait pu formuler les idéaux collectifs en termes simples et précis. Ainsi le commissaire estime que les droits linguistiques en matière d'éducation sont exprimés en des termes trop restrictifs.

Sur le problème des rapports entre la question linguistique et celle de l'unité nationale, le commissaire aux langues officielles a tenu à réitérer que "le règlement des relations linguistiques entre nos deux groupes officiels n'est pas simple et exigera des négociations qui n'ont rien à voir avec les mondanités", et que "dans ce domaine comme dans tous les autres, les gouvernements doivent se garder de tout traficotage".

Éditorial

Un bilan prometteur

Jamais deux sans trois. Voici la troisième fois en quatre mois que la campagne d'abonnements de soutien du "Coup de pouce" à La Liberté vient se tailler une place en page éditoriale. Cette fois, c'est pour livrer son bilan et le soumettre à la réflexion de ses lecteurs qu'il y prend place.

D'abord, les chiffres: au cours des derniers mois, 759 donateurs ont souscrit -spontanément- la somme de $9,022.74 à ce journal auquel "nous croyons". Tant au niveau du nombre des donateurs qu'au chapitre du montant total d'argent reçu, il s'agit là d'une augmentation sensible (de l'ordre de 12 pour cent) par rapport à l'année dernière.

Si ces donateurs ont choisi de souscrire de leurs argents pour assurer, en partie, le fonctionnement des opérations du journal, c'est parce qu'ils y tiennent vraiment. Cela peut paraître un cliché de le dire, mais dans le cas d'un journal, il y a une dimension quasiment morale, sinon sentimentale, à ce geste qui traduit un attachement profond à un outil démocratique.

Dans un milieu minoritaire, la vie d'un journal, tout autant que sa santé financière, éveille nécessairement cette attention originale. Il serait souhaitable qu'un plus grand nombre soit sensibilisé à cette dimension particulière. Il reviendra à ceux qui gèrent, qui possèdent ou qui administrent les opérations de La Liberté de trouver, dans un avenir prochain, de nouvelles formules qui inciteront à faire multiplier les "Coup de pouce". A cet égard, le nouveau conseil d'administration de la société éditrice Presse Ouest Limitée qui doit incessamment entrer en fonction, dès que la Sfm y assignera les membres, pour s'atteler à la tâche.

Ceci étant dit, qu'il soit permis de dire merci à tous ceux et celles qui ont contribué à remettre le "Coup de pouce" sur la bonne pente au cours des derniers mois et de les encourager à renouveler leur engagement dès l'automne prochain quand la prochaine campagne annuelle reviendra.

Paquin, t'es correct!

Il a fait salle comble à tous les soirs où il donnait un spectacle, au relais du Cjp, pendant la huitaine du Festival du Voyageur. Il a lancé, en début des festivités, un disque 45-tours à qui l'on souhaite bien du succès. Il communique aisément avec le public qui va le voir en spectacle. Sa présence sur scène réserve d'agréables surprises au détour de chacun des couplets qu'il interprète. Sa variété de style en fait une attraction unique. Il est vêtu de costumes qui en font à la fois un joyeux troubadour et un petit page sorti des contes de fées. Les paroles de ses chansons en "franglais" sont d'une acuité et d'une simplicité qui traduisent l'intelligence du personnage. Il est appuyé par un accompagnateur que bien d'autres artistes rêveraient d'avoir. Son harmonica lui tient lieu d'orchestre symphonique. Bref, l'artiste se donne entièrement dans un spectacle sans faille.

Son nom, c'est Paquin. Paquin sans artifice superflu, avec plein de couleurs. Paquin, artiste tout court. Paquin, qui ballade depuis un moment au Québec ce que la réalité franco-manitobaine d'ici a fait naître en lui, ira loin. Par delà toute considération politique, sociale ou ethnique. Parce que Paquin, il est un artiste "ben correct!"

André-Yves Rompré

lettres à LA LIBERTÉ

Donner à l'artisanat la place qui lui revient

Monsieur le rédacteur,

J'ai eu beau chercher dans l'édition spéciale du 10e anniversaire du Festival du Voyageur, mais je n'ai rien trouver à propos des expositions magnifiques de l'artisanat présentées par "Les filles des pionnières", à leurs frais et dépens depuis quelques années.

Pourquoi n'ont-elles pas été encouragées dans ce travail par une subvention?

Pourquoi leur a-t-on toujours refusé un local au Centre culturel de Saint-Boniface?

Est-ce que ces travaux d'art ne sont pas une partie de notre culture?

Il me semble que ce groupe de dames méritent bien qu'on les consulte un peu quand l'organisation du festival se met en branle chaque année et qu'on leur donne la place qui convient au Centre aussi bien que dans le journal La Liberté.

Quand notre journal prend la peine de préparer une édition spéciale comme celle qui a été publiée le 8 février, il me semble que c'est une erreur d'omettre une partie aussi importante.

Sans doute il y aura des photos et reportages sur les travaux d'artisanat exposés au sous-sol de la basilique cette année, puisqu'ils ont donné une somme assez considérable à un certain monsieur pour s'occuper de ce département.

"Les filles des pionnières", elles n'ont jamais reçu d'octroi. Elles ont dû se débrouiller toutes seules, et même défrayer leurs dépenses. On n'a même pas apprécié assez leur travail pour le mentionner dans l'édition spéciale du 10e.

Une lectrice déçue
Yvonne Lagassé
Sainte-Anne, Manitoba

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de MWNA et des Hebdos régionaux. et de l'association de la presse francophone hors Québec

RÉDACTEUR EN CHEF: André-Yves Rompré

JOURNALISTE COOPÉRANT: Bernard Bocquel.

PUBLICITAIRE et SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF: Claude Gagné.

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: Diane Gagnon, Johanne Legault.

MONTAGE: Normand Vermette.

SECRÉTARIAT: Régina Leclerc, Odette Guyot.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Web Graphics West Limited, 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba, R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

lettres à LA LIBERTÉ

La Liberté se fait un devoir de publier toutes les lettres des lecteurs qui lui sont adressées. Les "lettres à La Liberté" doivent être dûment signees par leur(s) auteur(s). La rédaction se réserve le droit de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Les points de vue des lecteurs devront être accompagnés d'un numéro de téléphone et d'une adresse afin que nous puissions, au besoin, communiquer avec nos correspondants. Toutefois les adresses et numéros des téléphone ne seront pas publiés.

Veuillez adresser à: Lettres à La Liberté, Cp 96, Saint-Boniface, Manitoba R2H. 3B4.

LA COMMISSION PEPIN-ROBARTS

Un défi de l'unité: restructuration et gestion compétente (3)

Parallèlement à la notion de fédéralisme reconstitué proposé par la Commission de l'unité canadienne dans le rapport "Se retrouver", on fait état que la crise du Canada comporte à la fois des dimensions économique, sociale, politique et psychologique, "toutes intimement liées les unes aux autres".

Ce dernier texte de la série d'articles consacrée au rapport de la Commission Pepin-Robarts s'attache à relater l'important défi économique qui attend toute réforme de la confédération canadienne.

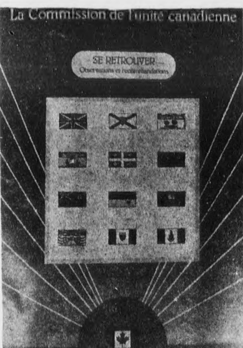
par André-Yves Rompré


La réforme constitutionnelle doit passer par une gestion compétente des ressources canadiennes.

Présents partout dans l'histoire canadienne, les problèmes de nature politique et économique ne souffrent pas d'exemples où ils ont été intimement liés. "Vers 1840, souligne la Commission Pepin-Robarts, on assista à un mouvement en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, après la perte du traitement préférentiel sur le marché britannique. Dans les années qui suivirent 1860, la fin du traité de réciprocité avec les Etats-Unis força les quatre colonies d'alors à former une union économique dans l'espoir de résister aux pressions qui s'exerçaient encore une fois dans le sens de l'union avec les Etats-Unis."

Même chose lors de la dépression de la décennie 1870, dit la Commission, quand on mit sur pied une "politique nationale" pour protéger les industries canadiennes par le moyen de tarifs douaniers. "En 1886, la Nouvelle-Ecosse exprimait son mécontentement à l'égard du système politico-économique en élisant un gouvernement qui prônait la séparation", peut-on lire encore.

Bref, la situation est un peu la même aujourd'hui quand les divers gouvernements, "le Québec en tête", réagissent contre la concentration entre les mains du gouvernement central des ressources fiscales et du pouvoir économique qui l'accompagne.



Aujourd'hui, en raison de la conjoncture internationale déficiente au chapitre de l'économie, le Canada suit la courbe et n'échappe pas au chômage, à l'inflation et aux marchés saturés. "Certaines industries nationales bien établies, par exemple le textile, le vêtement, la chaussure, le montage des téléviseurs couleurs et d'autres appareils électroniques, ont de plus en plus de mal à concurrencer les importations à plus bas prix", donne à titre d'indication le rapport Pepin-Robarts.

C'est pourquoi la Commission affirme: "De façon plus importante encore, le défi de la restructuration et de la gestion compétente de l'économie canadienne doit être relevé en même temps que s'affirment les exigences du Québec moderne et celles des collectivités régionales du Canada".

A la suite de cet énoncé, la Commission définit sept formes ou sept modèles d'intégration économique, en précisant que "toute intégration économique comporte des inconvénients et des sacrifices qui peuvent être d'ordre politique, culturel ou social".

Les sept formes définies sont les suivantes: la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique, l'union monétaire et économique, l'union économique de type fédéral, puis enfin l'intégration "la plus complète" comme on la trouve dans les Etats unitaires.

Ces définitions servent la Commission quand elle souligne qu'il y a "de nombreuses raisons de croire que le Canada se trouve aujourd'hui dans une phase critique" à l'égard des disparités régionales. "Bien que certaines régions ou provinces se tirent bien d'affaire, l'Alberta par exemple, d'autres luttent contre des problèmes économiques persistants."

Les avantages de l'intégration

"Plus le niveau d'intégration est élevé, plus les avantages économiques sont grands", dit la Commission de l'unité canadienne. Ainsi, par l'intégration, on arrive avec des marchés plus étendus qui permettent plus de diversification et de spécialisation dans les secteurs de production, ce qui a pour résultat une meilleure répartition des facteurs de production. Et si le marché d'un produit donné est faible, il peut y avoir compensation du fait de la position plus favorable d'autres produits.

Par contre, une intégration plus poussée entraîne certains sacrifices, certains coûts, particulièrement dans les régions les plus développées qui possèdent "assez de cohésion interne pour faire des choix" parmi les diverses formes d'intégration. La Commission précise que c'est le cas de plusieurs provinces du Canada, notamment du Québec.

Et elle conclut: "Si l'on fait le bilan de ces avantages et de ces coûts, l'équilibre est atteint, en pratique, lorsque les tendances qui vont dans le sens d'une plus grande intégration sont mises en équilibre avec des coûts sociaux et politiques que chaque région ou province est disposée à accepter. Dans le cas du Canada, la limite de l'intégration est imposée par les réalités que nous avons appelées (plus haut) les principes de dualité et du régionalisme!"

Les moyens d'y arriver

D'abord, faire disparaître les obstacles au commerce entre les régions. La Commission considère que les politiques d'achat, les contingentements, la fixation des prix à des niveaux préférentiels et la création des offices de mises en marché ont, au Canada, "restreint le commerce interprovincial et, par conséquent, l'efficacité du marché commun canadien".

De même, la réglementation provinciale des professions et des métiers pose aussi des obstacles à la mobilité. Il faudrait, selon la Commission, que la constitution "interdise expressément de tels obstacles à la liberté de mouvement".

Ce qu'il faudrait également, c'est une meilleure coordination fiscale intergouvernementale. Ce serait ainsi tendre vers une stabilisation de l'économie en acceptant le rôle essentiel que peut jouer le gouvernement central dans les questions économiques et financières.

Enfin, pour un partage équitable des bénéfices de l'union économique, il serait souhaitable de rétablir une croissance équilibrée du développement régional, un problème qui est loin d'être particulier au Canada.

Le président du Festival 79, M. Henri Marcoux

Comment ne pas l'avoir vu?

Il aurait vraiment fallu le faire exprès pour ne pas rencontrer, pendant la semaine du Festival, à un relais ou à un autre, l'actuel président du Festival du Voyageur, M. Henri Marcoux, docteur en chiropraxie de son état. Et, semble-t-il, bon vivant de nature. Du moins si l'on en juge par les nombreux sourires ou éclats de rire qui ponctuaient ses interventions aux différents relais...

par Bernard Bocquel

Pourtant la charge de président du Festival du Voyageur n'est pas une sinécure. "En novembre 1973, lorsque je suis entré au conseil d'administration du Festival, je pensais que la tâche n'était pas trop lourde: une réunion mensuelle. Puis on m'a confié l'organisation du bal du Gouverneur au Festival 1974." Mais rapidement, Henri Marcoux devient vice-président, charge qui le place membre de l'exécutif. Si bien que le rythme des réunions s'accélère : elles se tiennent hebdomadairement. Et voilà un an, le docteur Marcoux accédait à la présidence, remplaçant M. Guy Savoie.

Pour un bénévole, cela représente, à l'année longue, une somme d'efforts considérable. Sans compter que durant la semaine des festivités, la fonction de président relève littéralement de l'apostolat. Alors on est bien obligé d'admettre que M. Marcoux aime, et plutôt deux fois qu'une, le Festival du Voyageur, cette fête d'hiver élevée à la hauteur d'une institution, dont il se fait le champion sans réserve.

Durant 51 semaines, le président représente le Festival, préside les réunions, assume son rôle d'animateur; développe de son mieux l'aspect des relations publiques. Et pendant la fameuse semaine du mois de février, il doit de surcroît devenir un symbole de la joie de vivre, regarder au bon fonctionnement de l'organisation, prendre des décisions au jour le jour, (voire parfois d'heure en heure), fréquenter les visiteurs de marque. "Je vais aussi à la recherche, précise Henri Marcoux, de la critique, à condition qu'elle soit constructive. Car il reste toujours de la place pour des améliorations."



Le docteur Henri Marcoux, président du Festival du Voyageur et partisan de la joie de vivre.

Pas de déficit cette année

A en croire le président du Festival, la dixième édition ne devrait pas connaître de déficit financier. Comme toujours toutefois, la réponse ne sera connue qu'au mois de mai, lorsque l'état financier sera rendu public. D'autre part, la ligne de crédit devrait être suffisante pour mettre sur pied le 11e Festival du Voyageur. On se rappelle que faute d'argent, les responsables du Festival avaient dû emprunter $100,000 à la ville de Winnipeg pour organiser les festivités qui viennent de s'achever.

En principe, le remboursement de cet emprunt devait se faire en l'espace de quatre années, à raison de $25,000 par an. Pourtant, il se pourrait que cette dette soit bientôt effacée. En effet, selon M. Marcoux, les conseillers de la ville avaient promis une somme de $50,000 à condition toutefois que la Province octroie un même montant au Festival. Et à ce sujet, le président du Festival semble optimiste. Sa conclusion sur la question financière: "Les gros problèmes financiers que nous avons connus sont terminés".

Henri Marcoux compte encore occuper la présidence du Festival durant une autre année. "D'après moi, deux années suffisent". Deux années pendant lesquelles il est nécessaire de démontrer sans faillir un savoir-faire extraordinaire dans l'art de susciter les grâces de la communauté francophone, des politiciens et des financiers. Le succès du Festival du Voyageur est à ce prix.



Le gagnant du voyage du Festival

C'est M. David Pelland (au centre de la photo) de Saint-Norbert qui s'est mérité le voyage pour deux "n'importe où, là se rend la compagnie CP Air", offert dans le programme officiel du 10e Festival du Voyageur. Ses billets d'avion lui ont été remis officiellement par le gérant des ventes et du service CP Air, M. Don Merrel (à droite) en présence du vice-président du Festival, M. Gérald Pantel.

"Le grand froid a nui au Festival" -Turenne

Au lendemain du Festival du Voyageur, c'est le temps de faire les bilans. Pour les uns, le Festival a été un succès sans précédent, pour les autres, c'est... bof! Pour M. Gérald Turenne, le directeur général du Festival du Voyageur, "le 10e Festival de 1979 restera quelque chose de bien spécial dans la tête des gens qui y ont participé".

par André-Yves Rompré

Il est clair dans l'esprit du directeur général du Festival du Voyageur que c'est à Saint-Boniface que le coeur des festivités se situe. "Winnipeg demeure pour nous un marché à percer", a-t-il dit en faisant une sorte de bilan moral du 10e Festival.

Selon lui, les activités se déroulant au Centre des congrès de Winnipeg n'ont pas attiré autant de visiteurs qu'il avait été souhaité de recevoir. "La température très froide que nous avons connue pendant la semaine du Festival de cette année n'a certainement pas aidé notre cause. Il faisait très froid et les gens étaient réticents à sortir", dit-il.

A Saint-Boniface par contre, le Festival a très bien marché, parce que, affirme-t-il "il y a une tradition d'établie". Pour ce qui est de Winnipeg et du marché du centre-ville, "il nous reste à trouver une approche compatible à nos fins et à celles du centre-ville", déclare M. Turenne. Il souligne que la formule des spectacles d'artistes manitobains est une formule qu'il faut garder parce qu'elle donne "un théâtre admirable pour nos artistes qui n'ont pas tellement d'occasions de se produire chez eux".

L'accès aux activités

Un des obstacles rencontrés au Centre des congrès a été, selon M. Turenne, la façon dont l'accès aux salles avait été coordonné. "Plusieurs personnes qui se trouvaient dans les salles du casino ont pu se rendre, sans problème, assister aux spectacles des artistes et ce, sans débourser le prix de leur billet d'entrée", fait-il remarquer. Une telle situation aurait fait perdre des revenus au Festival.

Le bilan financier

Pour ce qui est des revenus et des recettes, au chapitre des finances, bien que tout cela ne sera pas connu avant la remise du bilan financier en mai, il est prévu que l'on bouclera sans trop de déficit cette année. "Nous avions prévu de légers profits", ajoute M. Turenne, "mais en considérant les facteurs négatifs qui ont joué contre nous (principalement la température), on se contentera de pouvoir boucler nos budgets. Heureusement aussi que nous avions décider d'effectuer certaines coupures budgétaires, car on aurait pu se retrouver dans une moins bonne posture".

Bref, le bilan sera plus complet d'ici les prochaines semaines, quand l'évaluation sera finale et que les recommandations seront faites.

A ce moment, la grande machine se mettra en marche en vue de préparer le prochain festival. De cela on en est assuré.



Une statue de glace qui résume artistiquement la dixième édition du Festival du Voyageur.

Une occasion idéale pour démocratiser la radio et la télé

La radio et la télévision françaises du Manitoba se sont démocratisées pendant la semaine du Festival du Voyageur de Saint-Boniface. De tous côtés, cette semaine de festivités a vu les équipes d'animation, de réalisation et de la technique "sortir de la tour d'ivoire" de leurs studios, et se rendre accessibles au public.

Les Franco-Manitobains ont apprécié, si l'on en juge par le succès aux guichets des émissions produites dans le public... et grâce à la collaboration spontanée de ce dernier.

par André-Yves Rompré

Une impression générale se dégage des propos de ceux qui ont été directement impliqués dans la production d'émissions en direct dans le public: la formule marche bien, le public aime cela et c'est intéressant à produire, une fois que l'habitude d'écoute est créée et que les difficultés sont contournées.

A la radio, c'est Yves André, le réalisateur du "Premier quart", à Cksb qui se fait le plus précis: "Dans le cadre des festivités du Festival du Voyageur, un événement culturel d'importance, nous avons voulu offrir nos services. En contrepartie, la production de ce genre d'émissions nous a permis de faire de la bonne radio".

Dans la tradition du "Déjeuner aux crêpes" établie depuis maintenant trois ans, une habitude a été créée. A partir du Centre communautaire du Précieux-Sang à Saint-Boniface, la réputation des bonnes crêpes cuisinées par les étudiants de l'école voisine a suivi celle de la cote d'écoute.

"Travailler devant un public, ça décloisonne la radio", dit encore Yves André pour qui c'était la deuxième expérience dans ce qu'il appelle "la salle la plus abominable qui puisse exister, côté sonore, et où tu as l'impression de travailler dans un tambour". Voilà pour le genre de difficultés techniques rencontrés par ceux qui ont à mettre des émissions en ondes.

Un studio couru

Tous ceux et celles qui ont suivi les activités du Festival du Voyageur n'ont pas manqué de se rendre au relais du Centre culturel franco-manitobain où, encore, la radio se faisait chaude et accueillante.

"La boîte à musique" animée par Monique Hébert, qui a substitué son "marché aux puces" habituel pour un marché du monde a vu défiler la bonne humeur du Festival à un rythme endiablé. Encore là, la formule a bien marché parce que le public, à proximité des studios, a pu participer. Les auditeurs, d'autre part, ont manifesté un intérêt certain à l'égard de l'émission parce qu'ils accueillaient l'émission "comme s'ils y étaient".

Cahier Manitobain

L'émission d'information et d'affaires publiques "Cahier Manitobain" qu'a réalisée Georges Paquin, depuis le studio du relais du Centre culturel, a aussi tenté "la" formule cette année. "Les auditeurs aiment bien rencontrer les gens qu'ils entendent tous les jours, et c'est dans cette perspective que j'entrevoyais la chose", a fait remarquer M. Paquin.

Du côté opérationnel, l'émission était produite avec un public en arrière-plan et le réalisateur de "Cahier Manitobain" est d'avis qu'il aurait préféré travailler davantage devant un public.



Le déjeuner aux crêpes, une façon bien sympathique de décloisonner la radio. Et le public franco-manitobain a bien répondu.

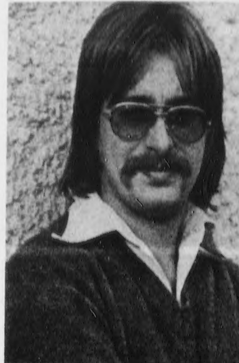
Une expérience de co-animation a permis à cette émission de se donner un style plus décontracté que lui impose, par la force des choses, le genre d'information traité habituellement. Mais encore dans ce cas, comme dans celui des autres émissions-radio, on espère reprendre la même formule dès l'an prochain.

Les jeunes ont moins répondu

L'émission radio de Cksb qui s'adresse aux jeunes, "Pulsation", est celle à qui le Festival a apporté une manne plus maigre de succès. Le réalisateur, François Pilon, visiblement déçu de la faible participation des jeunes à l'émission produite à partir de la salle du Centre communautaire du Précieux-Sang, est à faire le bilan et à identifier les causes de l'indifférence de ses auditeurs face à ce "Pulsation live". François Pilon est d'accord avec le principe de la production d'émissions en public. "Mais à cause du relais en lui-même où nous étions, l'émission n'a pas été fréquentée", dit-il.

Il identifie deux raisons qui ont pu concourir à cette non participation: "Premièrement, les jeunes mineurs (qui constituent l'auditoire cible de "Pulsation") avaient accès aux autres relais, même si on y servait de la boisson, ce qui fait que cela nous a causé un ennui. Quand tu as 15 ou 16 ans et qu'on te donne l'opportunité d'aller siroter ta première bière avec le grand monde, c'est normal que tu y sois attiré."

La deuxième raison invoquée par Pilon, c'est que les jeunes adultes qu'il aurait aimé voir en plus grand nombre à son émission se retrouvaient



François Pilon

au même moment dans un autre relais destiné aux jeunes, celui du Cjp au Saint-Boniface Golf course. Quand on sait que la vedette, Maurice Paquin, le très populaire Franco-Manitobain, y donnait un spectacle à tous les soirs, on peut comprendre encore une fois que les jeunes n'avaient que peu d'attrait pour le "live" du Précieux-Sang en début de soirée.

Pour corriger le tir de cette émission peut-être vaudra-t-il mieux, l'an prochain, si la formule est reprise, de voir à ce que toutes les manifestations destinées aux jeunes soient tenues sous un même toit, et que tous puissent offrir des services qui ne se recoupe pas.

Le "télé-relais"

La télévision a, elle aussi, fait son apparition au Festival en produisant en direct une émission à partir d'un relais, au Club La Vérendrye.

Le réalisateur, Léo Foucault, s'est dit enchanté de l'expérience qu'il souhaite bien reprendre l'an prochain. "La tenue des Jeux d'hiver du Canada à Brandon, en même temps que le Festival a causé certains embêtements au niveau des équipements techniques disponibles à Winnipeg", a-t-il dit. "Mais quant au reste, le public du Club La Vérendye a réagi très favorablement à la présence de la télévision et la collaboration du Festival du Voyageur, de même que celle des autorités du Club nous ont grandement favorisé la tâche."

L'âge d'or du Manitoba au "Carnaval de Québec"

Un groupe de 19 membres de la Fédération de l'âge d'or du Manitoba s'est rendu en voyage organisé pour participer au Carnaval de Québec, du 2 au 9 février.

Le voyage du groupe a été rendu possible grâce à une collaboration entre le Conseil régional de Québec (de la Fédération de l'âge d'or du Québec) et de son président M. Alphonse Boutet, de même que le coordonnateur de la Fadom, M. Pierre Meunier.

Au cours de son hardi voyage, le groupe du troisième âge a, entre autres, visité la rue des monuments de glace, assisté à la parade du carnaval, et s'est rendu à Sainte-Anne-de-Beaupré, au Mont Sainte-Anne et aux chutes Montmorency. Au cours du séjour en terre québécoise, le groupe en a profité aussi pour rendre visite à plusieurs clubs de l'âge d'or et a même assisté au "party de l'âge d'or" qui a réuni plus de 1000 personnes au Colisée de Québec. A cette occasion le groupe du Manitoba a été salué par le ministre responsable du Haut-Commissariat au sport et à la jeunesse du Québec, M. Claude Charron.

Après avoir serré la main du "Bonhomme Carnaval", les membres de la Fadom ont visité l'Aquarium de Québec et ont passé une journée au Centre de réadaptation de Québec qui offre un programme spécial pour l'âge d'or. Une visite à Place Laurier, un centre commercial de 325 magasins, était aussi au programme.

Aux dires de Pierre Meunier, qui a servi de guide au groupe, "le voyage a été rempli d'expériences fructueuses, n'était-ce que de vivre une semaine dans une atmosphère qui est la nôtre". Il s'est dit enchanté de l'expérience qu'il se propose de répéter l'année prochaine et a souligné que la délégation était rehaussée par la présence de deux de nos doyens de 87 ans, MM. Albert Parisien et Louis Joubert. Pour M. Parisien, c'était un premier voyage à l'extérieur du Manitoba.

Gédéon ne viendra pas

Par ailleurs, la Fadom annonce que la visite que devait effectuer au Manitoba le père Gédéon dans le cadre de la "Cabane à sucre" annuelle de l'âge d'or a dû être annulée, le comédien Doris Lussier venant d'être frappé par la mortalité de son fils. Quoi qu'il en soit, il est prévu que la "Cabane à sucre" se tiendra quand même les 24 et 25 mars prochain.



Dix-neuf membres de l'âge d'or du Manitoba, accompagnés du coordonnateur de la Fadom, M. Pierre Meunier, se sont rendus participer au Carnaval de Québec du 2 au 9 février. "Un voyage rempli d'expériences fructueuses", qu'ils ont dit.



Une présence à 40,000 exemplaires

La Liberté n'a manqué d'être du Festival du Voyageur cette année, alors qu'une édition spéciale, tirée à 40,000 exemplaires, a été produite. Le jour du défilé d'ouverture du 10e Festival, un camion bien chargé a porté les couleurs du journal dans la parade.

"La promotion du livre canadien-français"

Le "Salon du livre" a rencontré son objectif

Tous les organisateurs du Salon du livre, qui s'est tenu du 14 au 17 février au collège de Saint-Boniface, ont été unanimes à afficher un sentiment de satisfaction. En effet, environ 5,000 personnes ont mis à profit la possibilité de découvrir un nombre et une variété impressionnants de livres, puisque 3,500 oeuvres étaient exposées. L'objectif de l'Association canadienne d'éducation de langue française, l'Acelf, qui a organisé ce Salon, semble donc atteint au Manitoba: c'est-à-dire la promotion du livre canadien-français.

par Bernard Bocquel

Le Salon de Saint-Boniface était le troisième d'une série de sept. Voilà trois ans que l'Acelf met sur pied une telle tournée. Dans ce sens, les Manitobains ont été privilégiés, car ils viennent de recevoir pour la deuxième fois en trois années, comme le soulignait M. le juge Alfred Monnin, président de l'Acelf, ce Salon intinérant qui est rendu possible grâce à une subvention de $128,000 du Conseil des arts du Canada.

Le succès remporté par la dernière édition s'explique en partie du fait que les visiteurs avaient la chance d'acheter les livres dont ils voulaient faire l'acquisition et pouvaient ainsi profiter de l'immense choix offert. Fait significatif à cet égard: plus de 100 maisons d'édition proposaient leurs publications. La vente des livres s'est effectuée par le truchement de la librairie locale, en l'occurrence la librairie Landry. Son propriétaire, M. Gilles Landry, fait état d'un chiffre de ventes de l'ordre de $17,000.

La coordination locale du Salon avait été placée sous la direction de M. Marcel Boulet, bibliothécaire en chef du collège de Saint-Boniface, qui est d'avis que la bonne fréquentation de l'exposition n'était pas étrangère au Festival du Voyageur, ce draineur de foules. Marcel Boulet note aussi que des invitations personnelles avaient été lancées à quelque 1,000 personnes et qu'il a bénéficié de l'appui du Centre culturel franco-manitobain, du Bureau de l'éducation française, de l'Office national du film et de la bibliothèque publique de Saint-Boniface.

Au passage, cette dernière a saisie l'opportunité du Salon pour monter un stand chargé de rappeler, sinon de faire découvrir la bibliothèque qui s'enrichit de 4,000 nouveaux titres tous les mois. La responsable de la bibliothèque, Mlle Lucille Freynet, a déclaré: "Nous avons enregistré une vingtaine d'inscriptions et reçu un certain nombre de suggestion d'achat de livres".

Par ailleurs, l'Acelf avait invité la Maison du disque, l'entreprise récemment créée, à installer un stand. Des visiteurs ont acheté pour quelque $1,000 de microsillons.

Cinq auteurs, tous Québécois, de renommée nationale, ont participé au Salon du livre. Il s'agissait d'Adrien Thério, Claudte Asselin, Francine Loranger, Michel Beaulieu et Suzanne Paradis.



M. le juge Alfred Monnin, président de l'Acelf, tient dans sa main un exemplaire de l'ancienne édition du livre d'Auguste Henri de Trémaudan "Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien" qui vient d'être réédité.

Une session en économie s'organise

L'appui technique est indispensable

La Société franco-manitobaine, en collaboration avec le collège de Saint-Boniface, organise une session d'information sur l'incorporation, destinée essentiellement aux commerçants et aux membres, ou futurs membres, de clubs d'investissements. Ce mini-cours se tiendra au collège de Saint-Boniface le 28 février à 19 h. Il se situe dans la droite ligne de la conférence en économie qui a eu lieu en novembre dernier.

par Bernard Bocquel

On le sait, l'économie a constitué, suite aux résolutions prises le 9 avril, lors de l'assemblée annuelle de la Sfm, l'un des points forts de l'activité de la Société durant l'année qui vient de s'écouler. Les responsables de l'organisme souhaitent le développement de clubs d'investissements dirigés par des Franco-Manitobains qui pourraient, dans un avenir certes indéterminé, constituer la colonne vertébrale du développement économique de la communauté franco-manitobaine.

La récente conférence en économie, qui avait connu une participation fort honorable, a constitué l'une des étapes importantes de cette politique de sensibilisation et d'aide aux personnes intéressées à oeuvrer dans le domaine des affaires, qui, en fait, concrétise la première étape de la stratégie mise en place. Le mini-cours sur l'incorporation (qui? quand? comment? pourquoi?) répond à un besoin précis. La Sfm l'organise à la demande des membres des clubs qui, fautes de connaissances précises, doivent compter sur une assistance technique.



M. Jean-Louis Morin

La nécessité d'un appui technique

Jean-Louis Morin, le coordonnateur en économie de la Sfm, explique: "La participation au mini-cours s'annonce bonne. De toute façon, en fonction de la demande, la session d'information pourra être répétée. Par ailleurs, nous avons élaboré une liste d'une vingtaine de sujets traitant de l'économie, susceptibles de faire l'objet de cours, qui s'adresseraient plus spécifiquement à des groupes et à des commerçants".

Conscients de la nécessité d'un bon appui technique, les responsables de la Sfm engageront, d'ici la mi-mars, une autre personne qui travaillera de concert avec M. Morin. Car on dirait que les choses commencent à bouger.

A Saint-Boniface, trois clubs d'investissements sont en voie de formation. Tandis que trois autres sont en "gestation" en campagne (Saint-Claude, La Broquerie, Saint-Léon). Rappelons que deux clubs fonctionnent déjà: l'un à Saint-Adolphe et l'autre à Saint-Norbert.

D'autre part, à la mi-décembre a été mis sur pied une espèce de groupe de sages, chargés de donner leur avis sur les orientations économiques en évaluant les programmes, en assurant un "feed-back", en donnant des suggestions. Ce comité consultatif en économie, qui se réunit une fois par mois, est formé de MM. Michel Lagacé, Donald Foidart, Jean-Paul Gobeil, Antoine Fréchette, Norman Collet et Mme Patricia Bazinet.

La Sfm nomme son comité "constitutionnel"

La Société franco-manitobaine a annoncé la formation de son propre comité d'étude des propositions constitutionnelles du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau. Et ce, comme le précise un communiqué, "afin de tenter de faire respecter les droits des Franco-Manitobains et assurer que ceux-ci aient un mot à dire dans le débat constitutionnel qui se déroule présentement".

Le comité, dont les membres sont MM. Paul Marion, Jean-Marie Taillefer, Georges Forest, Antoine Fréchette et Armand Bédard, a déjà effectué des lectures et des études préliminaires. Il commencera son travail au niveau des recommandations dès que le rapport du comité d'étude de la Fédération des francophones hors Québec leur aura été remis. Puis le comité de la Sfm fera des recommandations précises auprès de la FfhQ avant la fin du mois d'avril.

Les donateurs

"COUP DE POUCE" à LA LIBERTÉ
"Ce journal, nous y croyons"

Saint-Norbert

Mme L. Laurendeau
Anonyme
M. McDonald
M. Clément Privé
M. Renald Gariépy
Mme Lucile Dérocher
Mme Delaquis
Mme Paulette Lafond
Mme Beaver
M. et Mme Dennis Kenny
Villa Maria
Eloi Boucher
Denis Saint-Amant
Anna Labelle
Léon Kenney
Edé Marion
Robert Leclair
Madeleine Denysuik
Emile Sabourin
H. Chartier
Norbert Cénérini
M. Van Walleghem
Mme Catherine Pellegrin
J.B. Lajeunesse
B. Ricard

Mme F. Champagne
J. Alexandre Lemoine
Mme R. Bacon
M. D. Lafond
Mme J. Perreault
E.T. Annandale
Denise Vigier
M. Clément Fortier
Mme Willcott
Mme Perron
Filles de la Croix
Mme Edmond Dufort
Marg Dufort
M. et Mme Balcaen
M. Lavack
M. et Mme Cloutier
M. Marchildon
La famille Turenne
J.R. Cameron
Henri Daudet
Roger Dubois
Hubert Bosc
Normand et Léonie Boisvert
Odile McDougall
Mme R.C. Chammartin

La famille Loewen
Léonard Marcoux
Gérard Emond
Fernando Champagne
C. Dorge
Guy Gratton
M. et Mme Arthur Jutras
Monique Marcoux
M. Albert Roy
Rose-Marie Caligiuri
Mrs. T. Elke
Mme P. Lavallée
Mme A. Poirier
M. R. Ritchot
Mme J. Rochon
Mme E. Rochon

Mme G. Simard
Mme Norbert Chammartin
M. Denis Alary
M. René Toupin
Mme M. Bolen
Rose et Adélard Lagacé
M. Gilbert LeNéal
M. et Mme Joseph Trottier
M. et Mme G. Léger
M. et Mme Louis Bibeau
M. et Mme Claude Dupuis
Fleurette Zastre
M. Henri Gendreau
Henri Bérard
Mme Hervé Moins
M. et Mme E. Dufault

Anonyme
Ronald et Mariette Lagacé
Denis et Lorraine Schaubroeck
Joe Tellier
Denise Cloutier
Paul Fournier
Raymonde Vouriot
Yvon Calvez
M. et Mme Roger Vermette
M. et Mme Roger Gagné

Mme Doris Lemoine
Ecole Noël Ritchot
A. Gauthier
Olivine Ouimet
R. Beaulieu
Morris Cozs
Anonyme

Anonyme, Saint-Pierre-Jolys
Mme Rose Mulaire, Saint-Pierre-Jolys
M. N. Des Lauriers, Oakville
M. et Mme J.G. Nadeau, La Broquerie
Filles de Croix, Saint-Vital
Mme Yvonne Hogue, Ile-des-Chênes
Anne Kmet, Winnipeg
J.-Doria Leclair, Saint-Norbert
Ed. W. Giasson, Saint-Boniface
Mme Sauveur Ferland, Saint-Boniface
Valentin et Suzanne Chatain, Saint-Boniface
P. Joseph Deroche, Notre-Dame-de-Lourdes
M. et Mme Arthur Vermette, Saint-Jean-Baptiste
Jean-Louis Rocan, Saint-Vital
Louis et Dolorès Laurendeau, Ile-des-Chênes
Denise Fourneaux, Saint-Boniface
Alphonse Potvin, Somerset
Mme Marie Bisson, Saint-Boniface
J.-Elie Trottier, Winnipeg

SCOUTISME ET RÉFÉRENDUM

Au Canada on insiste sur la révision de la constitution au Québec, on promet un référendum sur un nouveau type, d'association économique en Amérique du Nord. Voilà deux faits politiques, deux conditionnements de vie quotidienne faits à notre scoutisme.

par Denis Prescott, aumônier national
(Source: "Vivre", décembre 1978)



Autant il est vrai que le scoutisme est un mouvement apolitique, autant il est vrai que le scoutisme est une "école de civisme" fut-ce par le moyen de la nature comme l'écrit mon district sur son papier à lettre.

De même, si le scoutisme ne défend pas une thèse politique plus qu'une autre, s'il peut rester relativement neutre avec les 7 à 14 ans, il est obligé de faire face à la réalité avec les 15 ans et plus. Depuis les années 1970, j'ai vécu deux "jamboree" internationaux avec des pionniers. Dans les deux cas il y eut des incidents politiques, non programmés par personne, mais issus tout à coup des priorités de communautés culturelles en opposition sur l'interprétation de leur vie. Dans le deuxième cas il n'y avait plus le Québec vs - l'autre, il y avait la sensibilité Québécoise, la sensibilité Acadienne, et l'autre.

Le référendum québécois

Plus que la révision de la constitution canadienne à la manière fédérale, c'est la révision québécoise (référendum) qui touche les dirigeants nationaux de notre scoutisme. La révision québécoise atteint nos structures, crée l'insécurité au sein de la solidarité francophone, soulève même, avouons-le, des craintes irrationnelles, viscérales.

Nous sortons d'un jamboree que nous ne pouvons dissocier totalement de la politique. Je ne le souligne pas par esprit de condamnation, mais par souci de réalisme et d'honnêteté. Dans les conditions présentes, nous sommes appelés à vivre un civisme de très haute qualité, un civisme fait de tensions vis-à-vis l'avenir, et de respect total des personnes vis-à-vis le présent.

Les pionniers et les aînés ont besoin d'un accompagnement qui facilitent une expression personnelle et collective de leurs aspirations, une expression franche, claire, civilisée.

Dans nos prochaines rencontres de concertation pour jeter les bases de notres scoutisme des années '80, nous ne pourrons pas passer sous silence l'acuité du sujet. Déjà les questions fusent. Elles viennent sur un plan national et même international. Nous devons donc nous conditionner à la sérénité, si nous voulons rendre un réel service à la génération montante. Il ne faudrait pas que s'engage au sein de notre scoutisme une lutte de pouvoir pour souder notre institution à quelqu'autre institution. Nous déplorons trop souvent la pauvreté du scoutisme dans certains pays où le scoutisme a une mission d'état.

Par nécessité historique et par authenticité personnelle, nos gens devront en leur nom personnel assumer plus ou moins publiquement un oui ou un non. La communauté scoute devra rester accueillante et respectueuse de ces choix tant et aussi longtemps qu'elle sera raisonnablement assurée de ne pas être manipulée ou violentée par leurs auteurs.

Vers 1980

En 1974, le Scoutisme canadien adoptait un plan de développement qui devait nous amener à une nouvelle vitalité au cours des années '80. Qu'en est-il de ce plan, à l'orée de ces années? Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre plan a subi bien des bouleversements.

Toutefois, il y a une vitalité plus grande de tous les groupes francophones hors Québec, et le scoutisme doit tirer profit de ce changement social. Mouvement centré sur le développement de la personnalité. Il peut le faire sans verser dans le racisme. Pour cela il a une corde précieuse à son arc, c'est son internationalisme tant social qu'évangélique.

La fraternité scoute, tel le jeu scout, ne se construit réellement que sur des communautés humaines où les personnalités s'affirment dans tout ce qu'elles sont. La mièvrerie n'a pas de place dans notre monde. La force de caractère et le courage que nous voulons proposer à la jeunesse prennent racine dans l'acceptation dynamique de nos différences. Ils construisent la fraternité sur la richesse de ces différences.

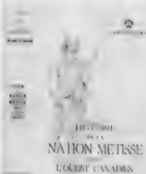
Un défi des années '80, imprévu comme tel en 1974, c'est maintenant de voir au mieux ce que peuvent espérer construire nos sociétés culturelles francophones en milieu américain.

A moins que je me trompe, le scoutisme ne doit pas se considérer lié d'abord aux institutions puis ensuite aux personnes (les jeunes, leurs espoirs) mais d'abord et avant tout aux personnes puis, dans la mesure des nécessités vitales, aux institutions.

DEUX NOUVELLES PUBLICATIONS
ÉDITIONS DU BLÉ



Auguste-Henri de Trémaudan
HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE DANS L'OUEST CANADIEN



Un livre qu'il fallait réimprimer parce que l'auteur raconte une histoire qui doit être mieux connue. La préface de monsieur Alfred Monnin et les illustrations de Robert Freynet ajoutent à la valeur de ce volume. Un livre à lire et à offrir à ses amis.

$10.00

CHANSONS À RÉPONDRE DU MANITOBA FRANÇAIS

Des chansons, des commentaires, de la musique et des illustrations de Réal Bérard que l'auteur nous présente dans un magnifique volume dédié à la mémoire de son collègue, le regretté professeur Robert Painchaud.

Chansons à répondre du Manitoba



$15.00

Vous pouvez obtenir ces livres chez:

LA LIBRAIRIE LANDRY LTÉE
180, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba

LES ÉDITIONS DU BLÉ
Cp 31, Saint-Boniface

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine & Compagnie
165, boulevard Provencher, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

DR WILLIAM A.F. NORGATE

annonce l'ouverture d'une clinique
Soins dentaires cliniques et préventifs.

901, chemin Saint Mary's

Saint-Vital, Winnipeg

Sur rendez-vous.
Tél.: (204) 257-5816

ARTS PLASTIQUES / MUSIQUE / DANSE / THÉÂTRE / CINÉMA / VIDÉO / ARTS PLASTIQUES / PHOTOGRAPHIE / ARCHITECTURE / ADMINISTRATION DES ARTS / ARTS PLASTIQUES / CINÉMA / PHOTOGRAPHIE / CRITIQUE / MULTIDISCIPLINARITÉ ET 'PERFORMANCE ART' / THÉÂTRE / ADMINISTRATION DES ARTS / CRÉATION LITTÉRAIRE /

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA OFFRE AUX PROFESSIONNELS DES ARTS

DES BOURSES "A" POUR ARTISTES

Destinées aux artistes ayant plusieurs années de carrière et des réalisations importantes à faire valoir, et encore actifs dans leur profession.

Ces bourses couvrent, jusqu'à concurrence de $17 000, les frais d'exécution, de subsistance et de déplacement liés à un programme d'une durée de quatre à douze mois.

Dates limites:

1er avril 1979, pour les arts plastiques et la création littéraire seulement.
15 octobre 1979, pour toutes les disciplines.

DES BOURSES "B" POUR ARTISTES

Destinées aux artistes ayant terminé leur formation de base *ou* reconnus comme professionnels.

Ces bourses couvrent, jusqu'à concurrence de $10 100, les frais de subsistance et les frais d'exécution liés à un programme de quatre à douze mois. Le boursier peut toucher en plus une indemnité de déplacement.

Dates limites:

1er avril 1979, pour toutes les disciplines, musique exceptée.
15 octobre 1979, pour toutes les disciplines sauf le chant et la musique instrumentale de type "classique".
15 décembre 1979, pour les chanteurs et les instrumentistes en musique "classique".

De plus, les artistes peuvent solliciter en tout temps:

des bourses de courte durée
des bourses de frais
des bourses de voyage

Pour obtenir la brochure *Aide aux artistes*, s'adresser au:

Service des bourses pour artistes
Conseil des Arts du Canada
Case postale 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8
613/237-3400

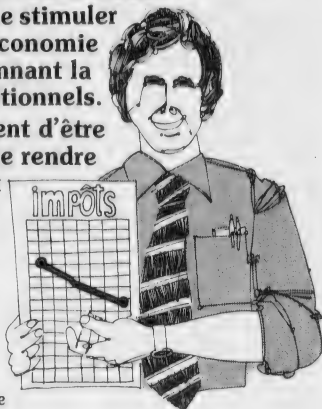
---

employeurs

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS AUGMENTEZ VOS AFFAIRES

LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI du gouvernement du Canada a pour but de stimuler notre économie en subventionnant la création d'emplois additionnels.

Ce programme vient d'être amélioré afin de le rendre encore plus accessible et plus profitable:



1 la durée du programme a été portée de 9 à 12 mois; ainsi vos crédits d'impôt peuvent être augmentés de 33⅓%.
2 la procédure de participation au programme a été simplifiée;
3 les employeurs admissibles sont maintenant plus nombreux;
4 la sélection des employés est encore plus grande (employés en chômage depuis 2 semaines ou plus au lieu de 8 semaines ou plus précédemment).

rapide:
votre crédit se déduit de vos versements réguliers d'impôt fédéral.

simple:
il n'y a que deux formules d'une seule page à remplir au cours de l'année.

pratique:
vous choisissez vos nouveaux employés au Centre d'Emploi du Canada/Centre de Main-d'oeuvre du Canada le plus près de chez vous.

PARTICIPEZ IMMÉDIATEMENT À CE PROGRAMME

Pour vous inscrire ou pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec le Centre d'Emploi du Canada/Centre de Main-d'oeuvre du Canada le plus près de chez vous.



Emploi et Immigration Canada
Bud Cullen, Ministre

Employment and Immigration Canada
Bud Cullen, Minister

La relève

Le Conseil jeunesse provincial, par un projet spécial de formation et d'éveil des jeunes francophones à leur milieu, a mis sur pied une équipe de quatre personnes chargées de la rédaction de cette page. L'équipe prépare des articles en espérant intéresser le plus de jeunes possible au travail qui les attend pour assurer le rayonnement du fait français au Manitoba.

La Liberté met gracieusement cette page à la disposition des jeunes Franco-Manitobains. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs et les responsables du projet.

Merveilleusement "paquinesque"

En coulisse avec Maurice Paquin

La foule est en délire. On crie son nom à l'unisson en cognant les verres sur les tables. Les chandeliers branlent et le cabaretier a peur que les gens démolissent sa place. Mais Paquin remonte en scène, chante une dernière chanson, puis, à travers une douche d'applaudissements, regagne sa loge en se faufilant agilement parmi les fêtards.

par Roger Lagassé

"Si les gens ne sont pas debout sur les tables à la fin du spectacle, on a manqué notre coup." Cette déclaration témoigne bien du perfectionnisme avec lequel Maurice Paquin s'exécute.

Paquin travaille fort à développer et à préciser son image professionnelle. "C'est important de garder une image ouverte", dit-il. "Si je me fais un stéréotype trop poussé, mon public me rangera dans telle ou telle catégorie de chanteur-fantaisiste. Mais je ne veux pas être rangé dans une catégorie, je veux créer une catégorie".

Son spectacle est inspiré d'éléments qu'il puise au plus profond de son expérience personnelle. Il fait le lien entre son vécu et ce qui se passe en société pour ensuite le projeter à son auditoire dans une perspective humoristique.

En scène, c'est le pitre fougueux, habillé en "knickers" plaids à allure alpine, débordant d'énergie et prêt à jouer des tours. En coulisse, il est sérieux et oui, même calme. Cela fait contraste avec le rythme vertigineux de sa présentation fantaisiste.



Paquin en spectacle.



Maurice "le pitre" joue des tours de toutes les couleurs.

Mais en scène et hors scène, il demeure un innovateur, regardant son monde de l'oeil compréhensif d'un homme à qui l'expérience a appris des choses. Ses intérêts vont de la chanson fantaisiste à la pholosphie orientale, en passant par la nutrition et l'administration. Chanteur fantaisiste et philosophe oriental, ça peut paraître comme deux pôles, mais pour Maurice ça fait partie d'une recherche d'équilibre. "Je veux vivre aussi pleinement que possible en m'épanouissant tant au niveau de ma vie intérieure que de ma vie sociale".

Paquin a fait plusieurs enregistrements pour les disques "Fantastic" quand il était chanteur soliste avec un orchestre Yé-Yé (Les Loups) entre 1965 et 1969. Il a enregistré deux disques pour "RCA Victor" en 1969 et 1970. A cette époque-là, il faisait carrière seul sous le pseudonyme "Francis Gregory". "C'était la rage à l'époque" dit-il. "On prenait un pseudonyme pour imiter les grands."

Tous les jeunes artistes passent par l'émulation. Les meilleurs se retrouvent et découvrent ce qu'ils ont d'original à offrir. Paquin, à présent, n'est rien d'autre que merveilleusement "paquinesque".

Maurice Paquin a lancé son nouveau 45-tours au Cabaret des jeunes pionniers pendant le Festival du Voyageur. Il prépare un premier microsillon qui devrait paraître ce printemps.

De la plongée sous-marine ...sous zéro!

C'est à la fin de la deuxième guerre mondiale que le scaphandre autonome, mieux connu sous le nom anglo-saxon "Scuba" (self contained underwater breathing apparatus), fut développé d'après les travaux de deux Français: l'ingénieur Emile Gagnan et le commandant Jacques Cousteau. Depuis ce temps, la plongée sous-marine s'est répandue, comme sport, à travers le monde.

par Gilles Dumaine

Voilà qu'on trouve ainsi des centaines de scaphandriers dans les lacs et les rivières du Manitoba et ça, même au plein creux de l'hiver! "Dans l'eau, tu deviens un oiseau", décrit Roger Sutherland, un jeune francophile de Saint-Boniface, qui, après trois années passées comme amateur scaphandrier, s'achemine vers une carrière de plongeur professionnel. "C'est fantastique. Tu planes comme un oiseau, dit-il, par-dessus des vallées et des montagnes sous-marines. C'est un autre monde complètement."

Plongée d'hiver

Mais l'eau dans la plupart des lacs et les rivières du sud du Manitoba serait ténébreuse, selon Roger Sutherland, avec une visibilité généralement réduite à moins d'un mètre. C'est alors pour cette raison que l'on plonge pendant l'hiver.

"La visibilité est bien meilleure en hiver", explique Roger Sutherland, "par exemple, au lac West Hawk, qui, avec plus que 100 mètres de profondeur, est le lac le plus profond au Manitoba, et donc le moins sombre; la visibilité pendant l'été y est d'environ 3 à 5 mètres. Mais pendant l'hiver, par contre, la visibilité est bonne jusqu'à environ 20 à 30 mètres. Il y a plusieurs raisons pour ceci, mais la principale est que les algues reposent au fond."

Mais pour tirer parti de cette clarté, on doit nager en plongée sous au moins un demi pied de glace, dans un froid intense. Cependant, malgré tous les dangers inhérents à la plongée d'hiver, un scaphandrier peut réduire les risques en prenant certaines précautions de base.

"On plonge d'abord toujours avec un copain, affirme Roger Sutherland, jamais seul. Pour une plongée sous la glace, on est aussi relié à la surface par une corde de sauvetage. En plus, pour quelques mètres autour du trou d'entrée, on déblaye la neige et on l'empile en rayons par rapport au trou au centre. Alors si on se désoriente, on n'a qu'à regarder vers le haut et les rayons indiquent la sortie."

"C'est toujours une bonne idée d'avoir une raison pour plonger, continue-t-il, car ça rend l'expérience plus intéressante. Personnellement, je fais des études biologiques et de la photo sous-marine. Il est aussi très impératif que vous choisissiez une seule personne comme chef, sinon vous n'accomplirez jamais rien et ça pourrait devenir dangereux."

Mouiller ses pieds

Tous les magasins d'équipements de scaphandriers à Winnipeg offrent des cours de plongée accrédités, mais Roger Sutherland suggère que le cours offert par le Y.M.C.A. est probablement le meilleur. Dans tous les cas, à cause des dangers qui existent dans le sport, le gouvernement insiste pour que tout néophyte soit diplômé d'un cours de plongée reconnu, avant de faire leur première descente dans l'autre monde.



Roger Sutherland prépare son scaphandre autonome.

LA SFM NOUS INFORME

Tél.: 233-4915
340, boulevard Provencher
Case Postale 145, St-Boniface, Man., R2H 3B4

CARNAVAL 79 A SAINT-JEAN-BAPTISTE

Les 2-3-4 mars
La Grande Attraction - "LA PITOUNE"
Nous acceptons les défis de toute part!...

Motoneige - ski de fond - Mascarade - Courses en patins - tir aux poignets - et bien d'autres.

"Hockey pour tout âge"

Samedi soir - couronnement de la reine
Dimanche soir - Vin-fromage en compagnie de Gerry & Ziz.

CENTENAIRE 1979

Carnaval de Saint-Léon
les 24-25 février

Samedi le 24:
- De 10 h à 17 h Poker Derby $4.00 la main
- Danse
- Couronnement de la reine
- Concours de barbe.

Dimanche le 25:
- 10 h à 14 h déjeuner aux crêpes
- 14 h tir aux poignets
  Coupage de billes
  Bingo
- 15 h Tir au câble
  Courses à obstacles.

TOURTIÈRES ET BIEN D'AUTRES.......

TROPHÉE .... SOIRÉE DANSANTE

Le Comité de Nomination, conformément au mandat que lui a confié l'exécutif de la Société franco-manitobaine, soumet le nom des personnes suivantes qui ont accepté de poser leur candidature aux postes désignés.

Président:
Monsieur René Piché
Monsieur Donald Foidart

2e vice-président:
Monsieur Robert Rey

Secrétaire-trésorier:
Monsieur Jean-Paul Gobeil

Conseillers: (2 à être élus)
Monsieur Louis Fiola
Monsieur Roger Robidoux
Monsieur Robert Arbez

Signé:
Michel Mac Donald, président du comité
Maria Arbez
Raymond Arcand
Normand Collet
René Toupin

Si vous désirez soumettre des résolutions pour l'Assemblée annuelle de la Sfm (10-11 mars), vous devez les faire parvenir à notre bureau avant le 25 février.

INCORPORATION DE PETITES ENTREPRISES

La Société Franco-Manitobaine en collaboration avec le Collège de Saint-Boniface présentera une session d'information sur l'incorporation le 28 février à partir de 7 h 00 au Collège de Saint-Boniface.

Ce mini-cours sera d'intérêt particulier aux commerçants ainsi qu'aux membres et futurs membres de clubs d'investissements.

Les sujets suivants seront élaborés:
1. Choix d'entreprise ou de Société
2. Incorporation:
   Qui?
   Quand?
   Comment?
   Pourquoi?

Les personnes ressources suivantes présenteront les différents aspects de l'incorporation et répondront à vos questions.

M. Norman Collet (professeur au Collège Communautaire) animateur de la soirée donnera une brève définition de l'incorporation.

Maître Laurent Roy (avocat) vous entretiendra sur l'aspect légal de l'incorporation:
- Ce qu'il faut considérer pour l'incorporation.
- Les règlements administratifs requis.
- Comment établir de bons contrôles.
- Que peut offrir votre avocat?

Monsieur Jean-Paul Gobeil, comptable agréé, vous entretiendra sur les implications fiscaux de l'incorporation;
- Source de revenu (emprunts, quelle sécurité est requise? vente de parts, etc....)
- Différent genre d'action (préférentielle, commune, action, remboursable, non-remboursable, etc.)
- Le salaire versus les dividendes.
- Que peut offrir votre comptable?

....

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom...

Adresse...

Occupation.............................. Employeur..............................

Téléphone..

Frais d'inscription: $5.00 payable à l'avance et non-remboursable.

Adressez à:

**COURS EN ÉCONOMIE
Société Franco-Manitobaine
340, boul. Provencher
Saint-Boniface - R2H 3B4**

ÉCHOS DE LA RIVIÈRE ROUGE

lundi à 19h00



Un rendez-vous habituel, à ne pas manquer, celui que vous fixe chaque semaine la famille de métis de la série **Échos de la Rivière Rouge**.

Elle vous invite à giguer, à chanter, à battre la mesure, à écouter des histoires, bref... à passer une soirée en sa compagnie.

Recherche et scénario: Henri

Recherche et scénario: Henri Létourneau. Réal.: Marcel Collet.

DIMENSION J



La musique de la fin des années 50 et celle du début des années 60... que de souvenirs cela évoquera pour vous.

C'est ce que **Marc D'Eschambault et Diane Dacquay** ont choisi de vous offrir pour la dernière émission de la série.

Ils recevront Ludovic Torrès et **René Desaulniers**, deux jeunes chanteurs qui vous interpréteront ce genre de musique, mais avec une note moderne.

SKI ALPIN!!

Tous les vendredis après 20 h 00 PULSATION

donnera un aperçu des conditions des pistes de **SKI ALPIN AU MANITOBA**

Écoutez **PULSATION** de 18 h 15 à 20 h 30



Réveillez-vous de bonne humeur avec NADINE HRYNEK à "Premier Quart" du lundi au vendredi de 6 h 00 à 9 h 30

MUSIQUE:

MOYEN DE COMMUNIQUER AUX GENS LA BONNE HUMEUR.

BALLADE
WESTERN
FOLKLORE
POP
CHANSONNETTE
MODERNE
DISCO



AUX BEAUX DIMANCHES CETTE SEMAINE

À 19h30 Faut voir ça!

MONIQUE LEYRAC RECEVRA:

Viola Léger



Andrée Lachapelle



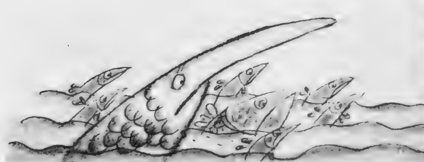
John Stanzel



Monique Leyrac



À 20h30 TOUT RIEN





À 21h40 L'OBSERVATEUR

UN REGARD SUR NOUS-MÊMES

A la prochaine édition de **l'Observateur** qui sera diffusée dans le cadre des **Beaux Dimanches** plusieurs sujets passionnants nous seront présentés.

1. LES INSOLENCES DE CLAUDE-HENRI GRIGNON
2. L'HOMME QUÉBÉCOIS À TRAVERS LE CINÉMA.
3. MADE ICI.
4. CAFÉS À JOUER.

RENCONTRES - mardi le 27 février, 23h20

LES CHRÉTIENS ET LE MARXISME

Lors de la dernière d'une série de deux émissions consacrées à Jacques Ellul, celui-ci nous parlera des rapports entre certains chrétiens et le marxisme.

Présentée dans le cadre de **Rencontres**, le mardi 27 février à 23 h 20, cette interview ne manquera pas de passionner tous les téléspectateurs de quelque croyance ou de quelque camp qu'ils soient.

Marcel Brisebois



Par ailleurs, Jacques Ellul ne partage pas cette croyance des marxistes selon laquelle il n'y a pas d'autre issue possible vers une société plus évoluée qu'à travers la lutte des classes.

Les intellectuels chrétiens, qui ont toujours cherché à s'adapter à la philosophie dominante (Platon, Aristote), n'ont pu manquer d'être fascinés par la philosophie la plus efficace d'aujourd'hui: celle de Marx. Il y a là, selon Jacques Ellul, un phénomène d'adaptation.

EN ROUTE

dimanche à 19h

vous proposera, cette semaine de rencontrer **Monsieur Rosaire Comeault, né à Saint-Jean-Baptiste** qui a récemment publié le livre "le secret du vieux moulin".

Il s'agit d'un document mi-historique mi-autobiographique dans lequel il raconte l'histoire de Saint-Jean-Baptiste à travers ses souvenirs et les récits qui lui furent transmis par ses parents et grands-parents.

Une animation de Denis Chagnon.
Réalisation: François Savoie.



L'ENFANCE À VIVRE



mardi à 22h.

"Le Printemps dans nos ruelles".

Ce documentaire s'attarde sur les problèmes de l'enfant vivant en milieu urbain et privé de tout contact avec la nature. Enfant sollicité par la publicité, qui respire de l'air pollué, qui est délaissé par son entourage et dont les jouets souvent agressifs sont loin de répondre à ses besoins d'épanouissement et de paix. Et, pour citer **Jean-Jacques Rousseau** "Nous ne savons jamais nous mettre à la place des enfants... nous n'entrons pas dans leurs idées, nous leur prêtons les nôtres".

EN DIRECT SUR VOS ECRANS CETTE SEMAINE CBWFT

SAMEDI

24 février

8 00 L'ECOLE DE SKI DE RANDONNEE SUN LIFE
De Banff
8 30 PASSE-PARTOUT
Emission du ministere de l'Education du Quebec.
9 00 CANDY
''Une journee merveilleuse''.
9 30 LES AVENTURES DE PINOCCHIO
10 00 PORTRAITS D'ENFANTS
10 30 LES HEROS DU SAMEDI
Tournoi de hockey à Quebec, pour la coupe internationale Pee Wee.
11.30 TELEJEANS
Magazine jeunesse.
12 00 LES JEUX D'HIVER DU CANADA
En direct de Brandon, Manitoba. Clôture des Jeux. Anim.: Pierre Dufault et Claude Quenneville.
15 30 COURTEPOINTE: LE FIL DU TEMPS
Redecouverte du patrimoine.
16 00 BAGATELLE
17 00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE A OTTAWA
18 00 HEBDO-SAMEDI
Magazine d'information. Animateur: Achille Michaud
19 00 LA SOIREE DU HOCKEY
Au Forum de Montréal les Blues de St-Louis rencontrent les Canadiens. Reporters: Rene Lecavalier, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval. Real.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.
21 30 CHEZ DENISE
Teleroman ecrit et interprété par Denise Filiatrault. Avec Benoit Marleau, Françoise Berd, Roger Joubert, Louisette Dussault, Paul Berval, Jean Perraud, Jean-Berzi Gascon, Paul Dion et Rose Ouellette. ''Le Divorce'': Denise demande le divorce à son mari de qui elle est separee depuis 2 ans. Pour activer les procedures, elle prend à son compte l'accusation d'adultere. Rea.: Pierre Gauvreau.
22 00 LE SON DES FRANÇAIS D'AMERIQUE
22 30 LE TELEJOURNAL
22 45 NOUVELLES DU SPORT
23 00 POLITIQUE FEDERALE
Le Parti conservateur
23 25 CINEMA
Les Rosenberg ne doivent pas mourir (derniere de 2). Drame realisé par Stellio Lorenzi d'apres la piece d'Alain Decaux, avec Marie-Josée Nat, Gilles Segal, Jean Topart et Georges Wilson. Condamnes, Julius et Ethel Rosenberg se retrouvent à Sing-Sing. Les appels sont rejetés. Les epoux Rosenberg sont executes en juin 1953 (Fr. 75).
1 50 CINE-NUIT•
Il etait un petit navire (All at Sea). Comedie realisee par Charles Frend, avec Alec Guinness, Irene Browne et Victor Maddern. Le dernier descendant d'une illustre famille de marins est afflige du mal de mer (Brit. 57).

DIMANCHE

25 février

8:30 PASSE-PARTOUT
9:00 WICKIE
9:30 GRISU, LE PETIT DRAGON
9:45 UNE FLEUR M'A DIT
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
Celebration de la messe par le père Arsene Richard.
11:00 LES METIERS TRADITIONNELS
''La casserole et l'entonnoir''
12:00 LA SEMAINE VERTE
13:00 L'UNIVERS DES SPORTS
14:30 CINE POP
Les Dernieres Neiges du printemps (Ultima neve di primavera). Drame realise par Raimondo Del Balzo, avec Akim Fenmiu, Renato Cestie, Agostina Belli et Nino Seguerini. Le fils d'un avocat se sent negligé par son père veuf. La fiancée de celui-ci conseille de prendre des vacances avec son fils, qui connaitra quelques moments de bonheur avant d'être atteint d'un mal incurable (It. 70).
16:00 MUSIQUE MINIATURE
Invitee: Eileen Keown, pianiste
16:30 AUX FRONTIERES DU CONNU
L'Ethologie (derniere de 3). ''Les Migrations''.
17 00 SECOND REGARD
Animatrice: Myra Cree. Réal.: Alain Grothe
18.00 HEBDO-DIMANCHE
Animateur: Jean Ducharme
19 00 EN ROUTE
Denis Chagnon rencontrera M. Rosaire Comeault
19.30 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça: Monique Leyrac. 1re de 4. Inv.: Fabienne Thibault chante un extrait de ''Starmania''. Paul Piché et Louis Forestier jouent une scene de ''Sainte-Carmen-de-la-Main'' de Michel Tremblay. Michel Conte chante et danse avec Monique Leyrac. John Stazel et Monique Leyrac dans un numero de danse à claquettes. Jeff Lamothe, compositeur, interprete une chanson. Monique Leyrac nous presente la chanteuse Marie Belanger. Chorégraphie: Frank Reager. Real.: Marcel Collet.
20 30 LES BEAUX DIMANCHES
Tout rien. Film d'animation de Frederic Back
20 40 LES BEAUX DIMANCHES
Loto-nomie. Dramatique de Jean-Pierre Plante
21 40 LES BEAUX DIMANCHES
L'Observateur. Court metrage sur la façon de vivre le metier de comedien.
22 30 LE TELEJOURNAL
22 45 SPORT-DIMANCHE
23 10 CINE-CLUB
Profession: reporter (The Passenger). Realise par Michelangelo Antonioni, avec Jack Nicholson et Maria Schneider. Un reporter en voyage dans le desert decouvre le cadavre de son compagnon de chambre. Il decide de prendre l'identite du mort, croyant ainsi ameliorer son sort (It. 75).

LUNDI

26 février

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 ORALIENS
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 UNE FENETRE DANS MA TETE
10:15 VIRGINIE
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Décoration d'intérieur''.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Soupe à la choucroute, avec Louise Godin.
11:30 LES ARTISANS QUEBECOIS
12:00 VERS L'AVENTURE
''Le Retour''.
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
Lecteur: Géralde Lachance.
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''Les Collectionneurs''. L'art est-il à la portée de tous?
14:30 D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE
De Jonquière. ''Vivre en ville, vivre en campagne''.
15:30 AU JARDIN DE PIERROT
15:45 LES CHIBOUKIS
16.00 BOBINO
16.30 LE GUTENBERG
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19 00 ECHOS DE LA RIVIERE ROUGE
(8e de 10). Réalisation: Marcel Collet.
19:30 DIMENSION J
La musique des années 60. Réalisation Gilles Paquin
20 00 TERRE HUMAINE
Berthe reçoit sa part d'héritage de son grand-pere Léandre. Michel, le fils de Jonas, ne semble pas s'entendre avec sa soeur Lina. Real.: Yvon Trudel
20:30 A CAUSE DE MON ONCLE
21:00 LES JORDACHE
22:00 PAPA, CHER PAPA
Avec Patrick Gargill, Dawn Adams, Noel Dyson, Natasha Pyne et Anne Holloway
22 30 LE TELEJOURNAL
23 10 NOUVELLES DU SPORT
23 20 AUX FRONTIERES DU CONNU
Reprise de l'émission du dimanche 25 fevrier à 13 h 30.
23 50 UN PAYS, UN GOUT, UNE MANIERE
24 20 CE DIABLE D'HOMME
4e ''Les Orages de Prusse''. L'absence d'Emilie, l'indifférence du roi et les persécutions de la Censure poussent Voltaire à accepter les invitations de Frédéric II. Celui-ci couvre son invite d'honneurs et d'or. Avec Denis Manuel, Claude Dauphin, Georges Descrières, Gerard Caillaud et André Valardy. Real.: Marcel Camus.

MARDI

27 février

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 ANIMAGERIE
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Hygiène capillaire'', avec Pierre Ladouceur. Mise en plis; abus de produits inutiles.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Aménagement intérieur, avec Jean-Jacques Robillard. Restauration d'une fenêtre ancienne, avec Ken Meany.
12:00 LASSIE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''Sur la route de la paix''. Notre monde a-t-il perdu le secret de la joie et de la paix? Le vrai chrétien peut-il être un homme heureux? Alain Pronovost parle de la femme indienne.
14:30 CINEMA
Columbo: Plein cadre.
16:00 BOBINO
16:30 LES CONTES ORIENTAUX
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Regional
19:00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
20:00 GRAND-PAPA
Marguerite a une décision à prendre. Le chirurgien explique à Jacques qu'il devra soutenir sa femme dans son épreuve. Réal.: Aimé Forget.
20:30 JAMAIS 2 SANS TOI
Francine incite Rémi à prendre des cours de personnalité. Réal.: Roland Guay.
21:00 TELEMAG
Animateur: Pierre Nadeau.
22:00 L'ENFANCE A VIVRE
''Le Printemps dans nos ruelles''
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 RENCONTRES
Inv.: Jacques Ellul, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, membre du Conseil national de l'Eglise réformée de France, historien. A publié ''La Trahison de l'Occident'' (dern. de 2). Int. Marcel Brisebois. Real.: Raymond Beaugrand-Champagne.
23:50 PROPOS ET CONFIDENCES
Jan Doat se raconte (dernière de 4). Real.: Jean Faucher.
24:40 CINEMA
La Route joyeuse (The Happy Road). Comédie réalisée et interprétée par Gene Kelly, avec Barbara Laage, Michael Redgrave et Brigitte Fossey. Un garçon s'enfuit de son école en Suisse pour rejoindre son père, un veuf américain qui possède une maison d'affaires à Paris. Une fillette l'accompagne dans son aventure. Avisés de l'évasion de leurs enfants, le père du garçon et la mère divorcée de la fillette partent ensemble à la recherche des enfants.

MERCREDI

28 février

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 L'EVANGILE EN PAPIER
''Lazare''.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 TAM TAM
10:15 YOU HOU
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Périnatalité'', avec Nicole Hébert-Marchand.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Huile pour le bain, avec Louise Latraverse.
11:30 MON PAYS, MES AMOURS
''Un rang de tabac''. Les étapes qu'emprunte la feuille de tabac depuis sa cueillette jusqu'à sa transformation en cigarette.
12:00 TOUMAI
''Les Trafiquants'' [**dernière**].
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''Hommage à Gaston Miron''.
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
''Les Pieds agiles'', danseurs folkloriques, de Vanier. Dir. Gilles Dubeau.
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Regional
19:00 HEBDO
19:30 LA PETITE PATRIE
Téléroman de Claude Jasmin.
20:00 RACE DE MONDE
Abel est à la recherche de Catherine qui lui aurait pris quelque chose d'important. Réal.: Maurice Falardeau.
20:30 HORS SERIE
Au plaisir de Dieu [**7e de 10**]. ''La Reconciliation''. 1936. L'Espagne est aux prises avec la guerre civile. Claude et Philippe s'y engagent. Ils en reviennent l'un déçu de la puissance qui a écrasé le peuple, l'autre dégoûté de l'ordre allemand. Lorsque, en août 1939, Hitler signe un pacte avec Staline, l'un et l'autre tombent de haut. Réal.: Robert Mazover.
21:30 SCENARIO
La Femme au géranium.
Réal.: Guy Hoffmann.
22:00 SCIENCE-REALITE
''L'Obésité''.
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 REFLETS D'UN PAYS
De Moncton. Témoignage d'une femme qui a pratiqué plus de 3.000 accouchements à la maison et d'une autre qui, à 82 ans, expérimente d'anciennes et de nouvelles recettes à base de plantes. Anim.: Louise Imbeault. Réal.: Jeannita Richard.
24:20 CINEMA•
Quand la ville dort (Asphalt Jungle). Policier réalisé par John Huston, avec Sterling Hayden, Louis Calher, Jean Hagenet Marilyn Monroe. Un audacieux vol de bijoux, dont aucun des voleurs ne peut profiter (USA 50).

JEUDI

1er mars

9:00 EN MOUVEMENT
''Le 3e âge''.
9:15 LES ORALIENS
''L'Invitation''.
8:30 PASSE-PARTOUT
10:00 ANIMAGERIE
''La Chauvre-souris'' (1re de 5).
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Artisanat'', avec Viateur Perreault.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLE—MENCE
Un kimono, avec Marie-Josée Lanoix. L'usage de l'asclépiade dans la cuisine, avec Denise Allaire.
11:30 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
12:00 DEMETAN LA PETITE GRENOUILLE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
Impératrice Sissi.
16:00 BOBINO
16:30 POP CITROUILLE
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 GENIES EN HERBE
19:30 DU TAC AU TAC
Un représentant de brasserie, étant retenu à Montréal par une tempête, tient à jouer aux cartes. Réal.: Roger Fournier.
20:00 LE TRAVAIL A LA CHAINE
Anim.: Serge Laprade, avec Denis Bergeron. Réal.: Lisette LeRoyer.
20:30 LES GRANDS FILMS
C'est arrivé entre midi et trois heures (From Noon Till Three). Western réalisé par Frank D. Gilroy, avec Charles Bronson, Jill Ireland, Douglas V. Fowley et Damon Douglas. Ayant fait un rêve prémonitoire, un bandit décide de ne pas participer au vol de banque prévu par la bande à laquelle il appartient (USA 75).
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 TELE-SELECTION
1:00 CINEMA
Quo Vadis. Drame réalisé par Merwyn Leroy, avec Peter Ustinov, Robert Taylor et Deborrah Kerr. Reconstitution historique de la fin du règne de Néron. En guise de divertissement, ce dernier met le feu à Rome puis accuse les chrétiens de ce crime.

VENDREDI

2 mars

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
''Le Ballon-balai''.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 VIRGINIE
''La Girafe''.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''La Femme dans ses différents âges'', avec le Dr André Aubry.
11:00 TERRE ET MOISSONS
''Le Maïs et les plantes vivrières''. Recherches en vue d'améliorer la productivité de ces aliments.
11:30 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
''LErmite volé''.
12:00 PRINCE NOIR
''LE Fantôme de l'abbaye''.
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''La Femme et les assurances''.
14:30 LES ATELIERS
De Rimouski, Mme Rita Letellier, originaire de Trois-Pistoles, passe ses vacances à St-Simon-sur-Mer où elle cueille des fleurs des champs pour son herbier.
15:30 FRANFRELUCHE
16:00 BOBINO
16:30 ES-TU D'ACCORD?
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Regional
19:00 IL ETAIT UNE FOIS... L'HOMME
''Les Bâtisseurs de cathédrales''.
19:30 BONJOUR, COMMENT MANGEZ-VOUS?
Animateur: Michel Mongeau. Narrateurs: Véronique Le Flaguais et Ronald France. Entr.: Nicole Benoit. Marionnettiste: Pierrot Gélinas. Rech. est textes: Danièle Simpson, Sheila Burke et Christiane Duchesne. Réal.: Alain Godon et Pierre Rose. Prod.: Gilles Sainte-Marie et Associés Inc. ''Le Pain et les céréaleis''.
20:00 DEUX ENFANTS EN AFRIQUE
Aventures de Wladyslaw Slesicky, d'après le roman ''Le Gouffre noir''. Avec Tomasz Medzak et Monica Roska. 7e: ''La Rencontre''. Stas rencontre un explorateur qui possède encore de la quinine qui pourra sauver Nel.
20:30 SUPER STAR
Invitée: Nicole Martin.
21:30 FORUM
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 LES JEUX D'HIVER DU CANADA
23:40 CINEMA
Le Dernier Train du Katanga. Drame réalisé par Jack Cardiff, avec Rod Taylor, Jim Brown et Peter Carsten. Deux mercenaires prennent la tête d'un commando congolais pour aller au secours des habitants d'un village aux mains des rebelles et pour récupérer des diamants (Brit. 67)
1:30 CINE-NUIT•
Les Grandes Batailles: la Bataille d'Italie. Documentaire de Daniel Costelle. 1943. L'invasion de la Sicile, suivie de la guerre d'Italie, la conquête du mont Cassin par les Américains (Fr.).

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA

Vous êtes un de ceux qui profitent quotidiennement de l'éventail des services offerts par **Santé et Bien-être social Canada** si, entre autres: vous recevez un chèque de Pension de sécurité de la vieillesse; vous touchez des prestations d'assistance sociale; vous visitez votre médecin, ou avez déjà été hospitalisé; vous voyagez par avion ou par train au Canada ou à l'étranger; vous avez été victime d'une maladie contagieuse, ou avez été vacciné; vous regardez la télévision, ou avez été exposé à des radiographies; vous achetez un médicament breveté, ou faites remplir une ordonnance; ou vous vous procurez de la nourriture ou des boissons.

Les services que dispense ce Ministère s'adressent aux Canadiens de tous les niveaux de la société, qu'ils habitent un centre urbain ou une agglomération isolée. Des services identiques sont offerts de l'Atlantique au Pacifique, du 49e parallèle au Grand Nord. Plusieurs bureaux régionaux, qui relèvent du siège social à Ottawa, ont été aménagés à travers le Canada pour faciliter l'accès aux services. Ailleurs dans le monde, des infirmières et des médecins examinent tous les immigrants avant qu'ils ne soient admis au pays, afin de prévenir toute transmission de maladie.

Historique

Le gouvernement fédéral s'intéressa aux soins médicaux dès l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Au début de la Confédération, le gouvernement assuma les services de quarantaine afin de réduire les risques d'introduction, dans notre jeune pays, de certaines maladies transmissibles venant de certains pays étrangers. Il percevait également les droits de tonnage pour couvrir les coûts des hôpitaux maritimes et «le traitement et le soulagement des marins malades ou en détresse».

Le premier ministère de la Santé fut créé en 1919 pour administrer les normes et services sanitaires financés par le gouvernement fédéral. En 1929, il devint le ministère des Pensions et de la Santé nationale et dispensait une assistance à plusieurs programmes provinciaux de santé et de bien-être. En 1944, tous les services de santé et de bien-être du gouvernement fédéral furent regroupés sous la direction du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Depuis sa fondation, Santé et Bien-être social Canada a travaillé en étroite collaboration avec les provinces et différents organismes publics et privés, afin d'assurer aux Canadiens, de façon continue, les meilleurs services possibles dans les domaines de la santé et du bien-être social, en plus de viser à assurer une sécurité de revenu à tous les Canadiens. Le Canada en est ainsi venu à posséder un des réseaux de santé et de bien-être social les plus diversifiés et des mieux structurés au monde.

Les services de santé au Canada

L'administration des services de santé au Canada relève directement des gouvernements provinciaux, qui peuvent déléguer certaines fonctions aux gouvernements locaux ou municipaux. Le mandat des provinces en ce domaine de la santé trouve son origine dans un court énoncé de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui confie à la compétence exclusive des assemblées législatives provinciales «l'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine».

Les Pères de la Confédération ne pouvaient prévoir il y a quelque 110 ans la croissance désordonnée ni le large éventail des soins sanitaires d'une société urbaine en grande partie industrialisée, pas plus que les progrès de la médecine ni les fonds publics indispensables à des services compétents. Cependant, avec les années, les finances publiques ont dû assurer une gamme de services bien plus importante que celle qu'on a rattachée au libellé de 1867. Des mesures législatives fédérales et provinciales ont dû progressivement instituer diverses méthodes adaptées à l'évolution des besoins en matière de santé.



L'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social — Photo Santé et Bien-être social Canada

Pour ce qui est des programmes de santé comme l'assurance-hospitalisation et l'assurance-soins médicaux, le schéma finalement retenu par les provinces comprend la participation d'un partenaire supplémentaire — le gouvernement fédéral — qui finance les régimes provinciaux répondant aux conditions minimales posées par les mesures législatives fédérales. Ceci donne accès à tous les Canadiens aux services de santé nécessaires, conformément au minimum requis pour les prestations fédérales assurées. L'appui financier donné par ces programmes aux provinces permet également de veiller à ce que celles-ci aient suffisamment de ressources fiscales pour répondre à leurs responsabilités fondamentales à l'égard de leurs habitants.

Activités fédérales

Depuis sa fondation, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a la responsabilité de veiller sur la santé des Canadiens et de la promouvoir. Il travaille donc en étroite collaboration avec les provinces et différents organismes publics et privés, afin d'assurer aux Canadiens, de façon continue, les meilleurs services possibles. Dans ce but, il s'engage à protéger la population contre les risques sanitaires, à assurer des services de santé de base à certaines couches défavorisées de la population, à établir des programmes d'assurance-santé et à promouvoir l'excellence physique pour tous les citoyens du Canada.

Quatre directions générales du Ministère concernent la santé, celles des Services médicaux, des Services et promotion de la santé, de la Santé et du Sport amateur, et de la Protection de la santé.

Services médicaux

La **Direction générale des services médicaux** est responsable des services de santé en complément des services provinciaux et comprend notamment:

- Les **Services d'hygiène des Indiens** ont la mission de fournir aux Indiens et aux Inuit inscrits des services adéquats pour la protection de la santé, afin que leur niveau de santé soit comparable à celui du reste de la population canadienne.
- Les **Services d'hygiène du Nord canadien** assurent les soins médicaux à tous les résidants du Nord canadien, et dirigent quelques hôpitaux et plusieurs autres centres sanitaires desservant surtout les régions isolées du Nord.
- Les **Services de santé des fonctionnaires fédéraux** administrent un programme global d'hygiène du travail pour tous les employés fédéraux, au pays et à l'étranger, et dont les principaux points d'intérêt actuels sont le milieux de travail et la modification des habitudes de vie nuisibles à la santé.
- Le **Service médical de l'immigration** offre des services de consultation et de soutien à la Commission de l'emploi et de l'immigration pour les questions sanitaires touchant l'immigration. Sauf au Canada, les examens médicaux des immigrants et visiteurs sont effectués par des médecins désignés sur les lieux. Les rapports de ces examens sont étudiés par les médecins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui décident de l'admissibilité, au point de vue médical, de ces gens.
- Les **Services de quarantaine et de réglementation** évaluent de façon continue les risques d'importation d'un groupe de maladies assez rares, reconnues comme pouvant causer des épidémies catastrophiques. La tâche principale de cet organisme consiste à tenir à jour une mappemonde sur toutes les manifestations de maladies transmissibles, afin d'en prévenir les risques d'importation.
- Les **Services de médecine aéronautique civile** ont pour mission principale de protéger les passagers et l'équipage en procédant à l'examen médical du personnel volant, par l'étude des causes d'accident, par l'application de mesures préventives recommandées et par la recherche sur les aspects des mesures à prendre en cas d'accident, ou des mesures de sécurité pendant le vol. Ces Services s'occupent également de l'hygiène du travail des contrôleurs aériens.
- Les **Services de prothèse** exploitent un département de fabrication et d'ajustement des prothèses à l'intention des amputés et autres handicapés.
- Les **Services de santé et de bien-être d'urgence** assurent la coordination de l'assistance fédérale aux provinces en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. En collaboration avec d'autres organismes canadiens et internationaux, des agents provinciaux et municipaux sont formés afin d'être aptes à prendre les mesures appropriées en cas de catastrophes ou de tout autre situation critique.

Services et promotion de la santé

La **Direction générale des services et promotion de la santé** est chargée de promouvoir la santé et le bien-être des Canadiens et de prévenir chez eux la maladie et l'invalidité; il lui incombe également d'aider à la création et au maintien de services de santé appropriés pour toute la population. Les responsabilités sont réparties entre plusieurs sections: la **Direction de la promotion et de la prévention** incite et aide les Canadiens à adopter un mode de vie qui favorise l'équilibre physique, mental et social, et décourage l'apparition de la maladie; la **Direction des services de santé** est chargée d'appuyer la création de services sanitaires appropriés; la **Direction de la coordination et de l'évaluation des politiques** s'occupe de recherche à court terme et d'analyse en matière de politique.

La Direction générale s'occupe également de l'administration de plusieurs programmes aux termes de la Loi sur les soins médicaux, de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, et de la contribution fédérale aux provinces pour les aider à défrayer leurs régimes d'assurance-maladie. Afin d'assurer des normes sanitaires satisfaisantes à la grandeur du Canada, le gouvernement fédéral impose des conditions générales à

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Santé . . .

(suite de la page précédente)

sa participation. Plus particulièrement, les régimes provinciaux doivent garantir une couverture totale des services, et ceux-ci doivent s'appliquer à toute la population, être transférables d'une province à l'autre, et assurer l'accessibilité des services. Les régimes doivent en outre être administrés sans but lucratif pour un organisme public.

Les dispositions des arrangements de 1977 sur le financement des programmes établis donnent plus de latitude aux provinces dans l'administration des fonds fédéraux, tout en préservant les normes nationales contenues dans les deux lois originales.

La Loi sur la caisse d'aide à la santé prévoit la construction, l'acquisition, la rénovation et l'équipement d'installations de recherche et de formation pour la main-d'oeuvre sanitaire. Le Programme de formation professionnelle aide les provinces dans l'éducation permanente de différentes catégories de travailleurs sanitaires. Le Programme national de recherche et de développement en matière de santé encourage la recherche et le développement pour la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des Canadiens.

La Direction générale fournit aussi des services de consultation aux gouvernements, universités, associations professionnelles et bénévoles et autres groupes intéressés, afin d'élever le niveau des soins et d'accroître l'efficacité des services médicaux. En étroite collaboration avec les provinces et les associations professionnelles d'hygiène, elle encourage en outre la mise au point de normes et directives régissant les méthodes de soins et les établissements sanitaires.

La Direction générale organise et coordonne les conférences des ministres et des sous-ministres de la Santé, en plus d'assurer la liaison avec les provinces. Elle participe également à l'élaboration et à l'évaluation de politiques et priorités en matière de santé nationale, même des études et enquêtes socio-économiques sur les services de santé, et publie des rapports d'études et de statistiques sur l'organisation, le coût et l'efficacité des services sanitaires.

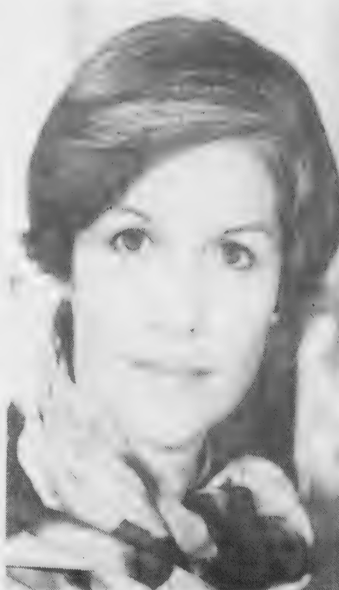
Santé et Sport amateur

L'intérêt national croissant pour le conditionnement physique comme moyen de loisir et facteur de compétition internationale a poussé le gouvernement à jouer un plus grand rôle dans l'implantation et la promotion du conditionnement physique, de l'activité physique récréative et du sport amateur.

Chargée d'appliquer la Loi sur la santé et le sport amateur votée en 1961, la **Direction générale de la santé et du sport amateur** a trois objectifs: amener les Canadiens à prendre conscience de l'importance de la bonne forme physique, de l'activité physique récréative et du sport amateur; fournir les installations et services dans ces trois domaines; et encourager la population aux sports et à l'activité physique récréative. Le ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur supervise les activités visant à atteindre ces objectifs.

On encourage l'élite des athlètes canadiens à se surpasser par le truchement du **Plan des Jeux**, programme visant à développer l'excellence physique par le biais de subventions, d'entraîneurs, et d'occasions d'entraînement et de compétitions internationales de calibre olympique. De même, **Sport Canada** fournit un appui financier et une aide administrative à beaucoup d'associations sportives non olympiques, et contribue à certains projets spéciaux comme les **Jeux du Canada**, aux manifestations sportives internationales tenues au Canada, et aux **Jeux d'hiver de l'Arctique.**

De plus, **Loisirs Canada** cherche à offrir à la population en général la plus vaste gamme possible d'activités récréatives et de conditionnement physique. Les démonstrations, les conférences, la recherche et d'autres moyens destinés à accroître la motivation (la Physi- trousse, le Physitest canadien) constituent quelques-uns des efforts de la Direction générale pour inciter les Canadiens à se mettre en forme. **Loisirs Canada** accorde en outre son appui financier à nombre d'associations nationales de loisirs et de sports pour les handicapés, et aux **Jeux nordiques.**



L'honorable Iona Campagnolo, ministre d'État (Santé et Sport amateur) — Photo Santé et Bien-être social Canada

Protection de la santé

La **Direction de la promotion et de la prévention,** établie en 1972, a le très vaste mandat de protéger la santé des Canadiens par l'application totale ou partielle de plusieurs lois portant sur la réglementation, notamment: la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, et la Loi sur les contaminants de l'environnement.

La **Direction des aliments** administre des programmes de la Direction générale ayant trait à l'intégrité, à la qualité nutritive, aux propriétés biologiques et chimiques des denrées canadiennes et à l'état de la nutrition des Canadiens. Elle effectue des recherches en matière de nutrition, de composition des aliments, d'additifs alimentaires, d'insecticides, de médicaments d'usage vétérinaire et de contaminants de l'environnement dans la nourriture; elle met à jour et publie les normes et règlements relatifs aux aliments; et elle évalue les produits alimentaires présentés par les fabricants.

La **Direction des drogues** s'occupe des programmes qui portent sur l'innocuité, la pureté et l'efficacité des médicaments en vente au Canada, et des programmes relatifs à la sûreté des cosmétiques. Elle surveille la fabrication, la commercialisation, la distribution et la réclame des produits pharmaceutiques, et elle étudie constamment leur qualité, leur toxicité, leurs propriétés pharmaceutiques et leur biodisponibilité, c'est-à-dire dans quelle mesure l'organisme peut l'utiliser.

La **Direction de l'hygiène du milieu** mène une variété d'enquêtes et de programmes de consultation, afin d'étudier différents milieux technologiques qui peuvent avoir un rapport avec les risques sanitaires amenés par les contaminants de l'air et de l'eau; et elle détermine l'efficacité et la sûreté de divers instruments médicaux et des dispositifs émetteurs de radiations.

Les problèmes qui découlent de l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues illicites relèvent de la **Direction de l'usage non médical des drogues.** Entre autres, elle appuie la recherche concernant la nature et les effets de l'abus des drogues, et réalise des programmes de prévention, de traitement et de rééducation.

Le **Laboratoire de lutte contre la maladie** collecte des données sur la santé et les maladies au Canada, et les distribue aux organismes fédéraux, provinciaux et municipaux en vue d'aider à prévenir et à vaincre les maladies transmissibles. Le Laboratoire sert aussi de centre national de consultation pour l'identification et la surveillance des bactéries, virus et parasites pathogènes.

Avec des bureaux dans plus de 25 régions, la **Direction des opérations régionales** contribue à la santé des Canadiens en inspectant les usines de fabrication d'aliments, de drogues, de cosmétiques et d'instruments médicaux; en surveillant les produits finis; en donnant suite aux plaintes des consommateurs; et en prenant des mesures coercitives au besoin. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la: Direction générale de la protection de la santé, Santé et Bien-être Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0L2.

Infirmière-conseillère principale

Le **Bureau de l'infirmière-conseillère principale** collabore avec les associations nationales compétentes à l'établissement d'un plan d'élaboration de normes en matière de soins infirmiers. A la demande des gouvernements et établissements provinciaux, le Bureau joue le rôle de conseiller dans la planification en main- d'oeuvre sanitaire, dans l'analyse des facteurs qui contribuent à retenir les infirmières dans cette profession, dans l'amélioration de leurs services, et dans l'enseignement de base et l'éducation permanente pour collaborer davantage à la promotion sanitaire.

Profil de la santé

Le Canada, comme la plupart des pays prospères, a profité des progrès de la médecine et de l'amélioration de la conjoncture socio-économique qui se sont traduits par une augmentation de l'espérance de vie et une diminution du taux de mortalité infantile: entre 1941 et 1971, selon les données du Recensement 1971, l'espérance de vie à la naissance pour les enfants de sexe masculin est passée de 63 à 69, 34 ans, et de 66 à 76, 36 ans pour les enfants de sexe féminin; le taux de mortalité infantile qui était, en 1941, de 61,1 par 1000 naissances vivantes est tombé, en 1976, à 13,5 par 1000 naissances vivantes, selon les statistiques de l'état civil, les taux provinciaux et territoriaux allant de 12,3 en Ontario à 34,7 dans les Territoires du Nord-Ouest. On a également enregistré un fléchissement parallèle du taux de mortalité puerpérale de 36,4 à 1,8 par 10 000 naissances vivantes.

Avec la disparition presque totale des grandes épidémies de maladies transmissibles, les principales causes de décès (en 1969, par exemple) sont attribuables aux maladies cardiaques ischémiques, aux maladies cérébrovasculaires, aux accidents de la route et à la pneumonie. Le taux de mortalité, qui était en 1941 de 10,1 par 1000 habitants, est tombé en 1976 à 7,3 par 1000 habitants.

A la fin de 1971, il y avait au Canada 32 625 médecins civils actifs, soit un médecin pour 666 habitants; en juillet 1970, il y avait dans l'ensemble suffisamment d'infirmières diplômées, soit 141 303 en tout, dont 75 368 travaillaient dans les hôpitaux; au 1er janvier 1972, il y avait un dentiste pour 2814 habitants. On constatait néanmoins que la plus grande partie du personnel sanitaire tend à se concentrer dans les zones urbaines et à laisser les régions plus éloignées relativement dépourvues des services de santé appropriés.

En 1969, les rapports des comités d'étude sur le coût des services sanitaires au Canada ont attiré l'attention sur le fait que leur coût croissait à un rythme supérieur à celui du produit national brut. Par exemple, le coût des soins et des services s'élevait en 1970 de 12 p.c. par rapport à 1969, et ce pour un total de $5,77 milliards. Les soins et les services de santé représentaient alors 6,8 p.c. du produit national brut, par rapport à 5,3 p.c. en 1960.

Cette même escalade des coûts se retrouve dans les chiffres des revenus individuels. Entre 1960 et 1970, le Canada a connu une augmentation de revenus de 88,7 p.c., soit de $1653 à $3120. Mais parallèlement, la moyenne des dépenses individuelles consacrées au chapitre de la santé est passée de $114 à $271, soit une augmentation de 138 p.c.

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Santé . . .

(suite de la page précédente)

Les soins dispensés dans les institutions représentent la majeure partie des sommes dispensées au titre de la santé, c'est-à-dire environ $140 par habitant en 1970. Cette même année, chaque Canadien a dépensé environ $66 en honoraires de médecin, de dentiste et d'autres spécialistes, et $9 pour des mesures d'hygiène publique.

Les services de bien-être social

L'appareil de sécurité sociale du Canada est fondé sur la conviction que tout Canadien a droit à une certaine qualité de vie, à partir d'un revenu de base raisonnable. Les personnes en mesure de travailler tirent ce revenu de leur emploi, tandis que ceux qui en sont incapables ou à qui on ne demande pas de travailler bénéficient de pensions ou d'allocations.

Plusieurs objectifs sont liés au concept de bien-être social: logement suffisant, soins médicaux et hospitaliers, aide en cas d'urgence, services d'aide à l'enfance, services familliaux, soins aux personnes âgées et aux handicapés, en plus d'un système fédéral de gestion qui assure équitablement à tous les Canadiens un accès à ces services.

Le système actuel de sécurité sociale est l'aboutissement d'un éventail de programmes fédéraux et provinciaux mis sur pied au fil des années pour répondre à des besoins particuliers: par exemple, les régimes provinciaux d'accidents du travail couvrant les blessures subies au travail remontent aux années 1880; en 1917, les gouvernements provinciaux légifèrent sur le salaire minimum, et le gouvernement fédéral en fit autant pour ses propres industries; le premier régime d'assurance- chômage fut introduit en 1940. Depuis ce temps sont venus s'ajouter des lois sur l'assurance-maladie et l'assurance- hospitalisation, des régimes de pensions, des allocations familiales et toute une série de programmes de services sociaux.

Le caractère hétéroclite de la législation fédérale-provinciale en matière de bien-être, les problèmes de l'inégalité en matière de bien-être et le chevauchement des programmes ont entraîné une réforme fédérale- provinciale de la sécurité sociale en 1973-1974.

La participation du gouvernement fédéral dans la législation relative au bien-être social réside essentiellement dans le domaine de la santé, au niveau du partage des coûts, de la gestion et de la collaboration avec les provinces en vue de rendre les services également accessibles à tous ceux qui les réclament.



Plusieurs des programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'adressent aux personnes du troisième âge; c'est le cas, notamment, du programme Nouveaux Horizons. — Photo Santé et Bien-être social Canada

Sécurité du revenu

Trois programmes fédéraux de bien-être viennent en aide aux familles canadiennes, de l'enfance à la vieillesse. Il s'agit des Allocations familiales, de la Sécurité de la vieillesse (comprenant l'allocation au conjoint et le supplément de revenu garanti) et du Régime de pensions du Canada.

Allocations familiales

Le Régime des allocation familiales a été établi en 1945. Le 1er janvier 1974, une Loi modifiée sur les allocations familiales entrait en vigueur: depuis, une allocation mensuelle, indexée annuellement sur l'indice du coût de la vie, est versée à la mère (dans la plupart des cas) pour chaque enfant de moins de 18 ans résidant au Canada avec ses parents ou tuteurs. Au moins un des parents doit être citoyen canadien, ou immigrant reçu, ou un non- immigrant travaillant au Canada depuis au moins une année et dont le revenu, pendant cette période, est sujet à l'impôt canadien sur le revenu.

Les versements mensuels peuvent varier d'une province à l'autre en fonction de l'âge et du nombre d'enfants dans la famille, pourvu que le total des paiements soit conforme au taux national. (A ce jour, seuls le Québec et l'Alberta ont choisi de varier le taux payé à leurs résidants par le gouvernement du Canada.) Des allocations spéciales sont versées pour les enfants de moins de 18 ans à des organismes ou établissements qui subviennent à leurs besoins et, dans certains cas, pour ceux en foyer nourricier.

Les allocations familiales constituent un revenu imposable. Or, le 24 août 1978, le gouvernement fédéral a proposé trois modifications aux programmes actuels pour financer le crédit d'impôt remboursable pour enfants à charge: faire passer les allocations familiales de $25.68 (montant actuel) à $20 par enfant et par mois, celles-ci continuant d'être versées aux familles admissibles et d'être indexées au coût de la vie; ramener l'exemption pour les enfants à charge de 16 et 17 ans au niveau prévu pour les moins de 16 ans; et supprimer le crédit d'impôt actuel de $50.

Dans la pratique, cela signifie qu'à compter de cette année 1979, les familles canadiennes peuvent toucher jusqu'à $200 par année et par enfant en vertu de ce nouveau programme d'impôt, dans le cadre de la nouvelle Loi C-10 adoptée récemment en troisième lecture aux Communes. Cette somme de $200 sera aussi indexée au coût de la vie. Le montant qu'une famille touchera la première année de ce programme (1979) sera en fonction de son revenu en 1978. Au moment de la production de la déclaration de revenu, toutes les familles dont le revenu annuel est inférieur à $18 000 recevront un chèque, adressé à la mère, de $200 par enfant de moins de 18 ans, ou un crédit qui sera soustrait du montant d'impôt fédéral qu'elles doivent payer. Ce montant diminuera graduellement dans la mesure où les revenus familiaux dépassent $18 000. En adoptant ce concept de crédit d'impôt remboursable pour chaque enfant, l'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, se dit convaincue de favoriser les familles les plus pauvres, sans pour autant pénaliser les plus riches, puisque le régime des allocations familiales conserve son caractère universel.



La jeune Patricia Bradbury, porte-flambeau des Jeux du Canada, à Terre-Neuve en 1977 — Photo Santé et Bien-être social Canada

Le tableau ci-après indique les montants des crédits d'impôt pour enfant que les familles recevront, d'après le nombre d'enfants et leurs revenus: en tout, sur les 3,6 millions de familles canadiennes qui ont des enfants, environ 2,4 millions de familles comptant quelque 5 millions d'enfants recevront ce crédit, donc la grande majorité des familles canadiennes profiteront de ces mesures.

(suite à la page suivante)

Revenus de la famille	Nombre d'enfants admissibles 1	2	3	4	5	6
$18 000 et moins	$200	$400	$600	$800	$1000	$1200
$20 000	100	300	500	700	900	1000
$22 000	0	200	400	600	800	1000
$24 000	0	100	300	500	700	900
$26 000	0	0	200	400	600	800
$28 000	0	0	100	300	500	700
$30 000	0	0	0	200	400	600
$32 000	0	0	0	100	300	500
$34 000	0	0	0	0	200	400
$36 000	0	0	0	0	100	300
$38 000	0	0	0	0	0	200
$40 000	0	0	0	0	0	100
$42 000	0	0	0	0	0	0

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Santé . . .

(suite de la page précédente)

Sécurité de la vieillesse

La Loi sur la sécurité de la vieillesse a été modifiée le 1er juillet 1977. Ces modifications ne touchent pas ceux qui, au 1er juillet 1977, recevaient déjà la pension de sécurité de la vieillesse. Quant à ceux qui avaient alors 25 ans ou plus et résidaient au Canada, ou avaient résidé ici après leur 18e anniversaire, ou possédaient un visa d'immigrant valide, ils pourront demander leur pension à 65 ans (ou plus tard) en vertu des anciens ou des nouveaux règlements, selon ce qui leur sera le plus avantageux. **Mais ceux qui avaient moins de 25 ans au 1er juillet 1977,** ou plus de 25 ans mais ne pouvaient pas satisfaire aux conditions mentionnées ci-dessus, seront régis par les nouveaux règlements lorsqu'ils atteindront l'âge ouvrant droit à la pension.

Le gouvernement fédéral a respecté deux principes en modifiant la législation: il a tenu à ce que les nouveaux règlements ne touchent pas les personnes qui recevaient déjà les prestations de sécurité de la vieillesse, et que ceux-ci soient justes pour tous les futurs pensionnés. La pension étant d'application universelle, n'exigeant le versement d'aucune cotisation et se fondant exclusivement sur la résidence au Canada au cours d'une période maximale de 40 années entre 18 et 65 ans, il était logique que ces 40 années s'écoulent avant qu'un même et unique critère d'admissibilité s'applique à tous les citoyens. De cette façon, aucune personne en voie d'établir son admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse ne sera privée d'un privilège quelconque.

Selon l'ancienne loi, aucune pension partielle ne pouvait être versée. Pour être admissible à une prestation, le requérant devait satisfaire à l'une des trois conditions suivantes: avoir résidé au Canada, après l'âge de 18 ans, pendant des périodes totalisant au moins 40 ans; ou avoir résidé au Canada pendant les 10 années précédant immédiatement l'approbation de sa demande (habituellement entre 55 et 65 ans); ou avoir vécu au Canada, après l'âge de 18 ans et avant les 10 années mentionnées ci-dessus, durant des périodes totalisant trois fois la durée de ses absences pendant ces mêmes 10 années, le requérant devant de plus avoir résidé au Canada durant l'année complète précédant immédiatement l'approbation de sa demande. Une fois la demande approuvée, les prestations pouvaient être payées à l'extérieur du Canada, et pour une période indéfinie, si le pensionné avait résidé au Canada pendant 20 ans après l'âge de 18 ans.

Suite à une modification apportée à la Loi en octobre 1975, le conjoint d'un pensionné peut avoir droit à une allocation, à condition d'avoir entre 60 et 65 ans et de satisfaire aux exigences de résidence. **L'allocation au conjoint** a été établie afin de venir en aide aux couples qui devaient vivre de la seule pension de vieillesse tant que l'autre conjoint n'atteint pas 65 ans. Ces prestations sont aussi basées sur le revenu, et on doit présenter une nouvelle demande chaque année.

En vertu des nouveaux règlements de 1977, des pensions partielles sont établies et chaque année de résidence au Canada après l'âge de 18 ans a la même valeur, soit 1/40e et ainsi de suite jusqu'à 40/40e. Il s'ensuit donc que si vous aviez moins de 25 ans au 1er juillet 1977, vous avez la possibilité d'acquérir 40/40e d'une pension avant d'atteindre l'âge d'admissibilité. Dix ans de résidence sont toujours requis pour être admissible à une pension partielle au Canada; un minimum de 20 ans est requis pour ouvrir droit au versement à l'étranger. Un requérant doit être citoyen canadien ou résidant légal au Canada au moment de l'approbation de sa demande. S'il réside à l'extérieur du pays, une de ces deux conditions devait être satisfaite au moment où il a quitté le Canada.

De plus, les modifications permettent l'inclusion du programme de Sécurité de la vieillesse dans les accords réciproques de sécurité sociale. Sous ces accords, les pays contractants peuvent transférer leurs prestations de sécurité sociale d'un pays à l'autre. L'absence d'une telle disposition dans l'ancienne législation et les trois critères d'admissibilité ne permettaient pas de coordonner le programme aux régimes de pensions dans d'autres pays. Suite à la conclusion de telles ententes avec certains des pays d'origine de nos immigrants, quelque 500 000 résidants du Canada pourraient avoir accès à des crédits de sécurité sociale qu'ils ont acquis outre-mer. Des prestations étrangères qui ne sont pas payables actuellement au Canada, ou qui ne le sont pas dans leur totalité, pourront le devenir, suite à ces accords.

A l'avenir, toute personne recevant une pension, pleine ou partielle, pourra encore être admissible au Canada au **Supplément de revenu garanti** soumis à l'examen du revenu, et les pensions partielles seront ajustées trimestriellement en fonction des augmentations de l'indice des prix à la consommation, tout comme les pleines pensions.



Une infirmière de la Direction générale des Services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social examine une jeune patiente des Territoires du Nord-ouest. — Photo Santé et Bien-être social Canada

Quelques autres modifications ont également été adoptées afin de faciliter l'administration du programme de Sécurité de la vieillesse et de le mieux harmoniser aux deux autres volets du système de revenu-retraite, à savoir le Régime de pensions du Canada et les régimes de pensions privées.

Supplément de revenu garanti

Les pensionnés qui n'ont que peu ou pas d'autres revenus peuvent avoir droit à recevoir un Supplément de revenu garanti (SRG). Le SRG est une prestation basée généralement sur le revenu de la personne au cours de l'année précédente, calculé en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu: un revenu est tout argent qu'un pensionné reçoit en pension de retraite, gains d'emploi, intérêts, dividendes, loyers, etc.; s'il est marié, il doit tenir compte aussi des revenus de son conjoint.

En remplissant sa formule de demande de renouvellement de Supplément de revenu garanti, le pensionné n'a donc pas à considérer, comme revenus aux fins de supplément, les revenus suivants: la pension canadienne de Sécurité de la vieillesse; le Supplément de revenu garanti; l'Allocation au conjoint; les Allocations familiales; les prestations d'assistance reçues d'un municipalité, du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial; les allocations aux anciens combattants ou les allocations de guerre pour les civils; la Pension des parents à charge; la Pension d'invalidité ou de veuve, fondée sur le service de guerre; les indemnités de la Commission des accidents du travail; les dons ou l'aide reçus des parents, d'organismes de charité enregistrés ou d'autres organismes; le versement global d'une prestation de décès du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec; toute autre pension qui n'est pas considérée comme revenu aux fins de l'impôt canadien sur le revenu; tout supplément provincial de même nature que le SRG; l'abattement de taxes municipales.

(suite la semaine prochaine)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

société

Saint-Pierre-Jolys

L'arsenic se fait enfin déménager

Les citoyens de Saint-Pierre-Jolys peuvent m[illegible]ant se reposer ou "se coucher sans aucune crainte" puisque "l'arsenic" se fait finalement déménager.

Lundi, le 12 février, la compagnie d'extermination Poulin a apporté son équipement pour éléminer le poison qui se trouvait au plein coeur de notre village.

par Louise Dandenault

Mais c'est seulement mardi, que les ouvriers ont commencé à transférer les barils d'arsenic à Cobalt, Ontario.

Dès l'arrivée des ouvriers, le travail n'a pas cessé. Comme M. Denis Grégoire, un conseiller du village, a commenté "ils travaillent jour et nuit, et même les dimanches". Il est espéré et suggéré que le déménagement de l'arsenic, qui va coûter à la compagnie Poulin $25,000 et au gouvernement fédéral $45,000, sera achevé dans deux semaines.

Le village s'attend à ce que le bâtiment qui logeait la matière dangereuse soit complètement détruit; sinon, certaines mesures seront prises. Lorsque tout le poison sera transporté, des inspecteurs des environs sont supposés venir vérifier la propriété de Poulin. Non seulement la présence d'arsenic a-t-elle causé un danger aux gens, elle a aussi minimisé l'attrait touristique.

Les citoyens sont très heureux de voir le danger diminuer lentement puisque cette présence leur a causé beaucoup d'ennuis.

Enfin, les gens se rendent compte que la promesse qui leur avait été faite depuis longtemps, se réalise enfin.



Une vue des camions occupés à charger l'arsenic qui reposait en plein coeur du village de Saint-Pierre-Jolys.

Récit de voyage

Des Franco-Manitobains en visite à Hawaii

A chaque année, un nombre incroyable de personnes se rendent à Hawaii, où le climat est vraiment attrayant, [illegible] fleurs fantastiques et variées, ses boutiques au décor merveilleux, ses plages au beau sable fin, ses nombreux restaurants aux menus succulents, enfin ses gens plaisants qui savent nous égayer et nous rendre heureux!

par Juliette Vermette

On nous offre des programmes très intéressants, avec beaucoup de choix, ainsi que des activités sportives. Ces tournées organisées peuvent se faire en autobus, en bateau ou en avion pour nous rendre à d'autres îles.

En débarquant de l'avion, on nous souhaite la bienvenue en nous offrant un joli collier de fleurs naturelles. Plusieurs photographes profitent de l'occasion pour ensuite nous vendre ces portraits.

Nous y voyons des danses ethniques, avec chants et de la musique appropriés, des comédies avec des artistes extraordinaires. Nous visitons des champs d'ananas, de canne à sucre, des manufactures et des musées.

Le souper "luau"

Le souper "luau" traditionnel [illegible] excellent, avec ses mets exquis e[illegible] liqueurs fines, (c'est du porc qu'on fait cuire pendant de longues heures, sous le sable, enveloppé de feuilles d'herbes du pays et aromatisé d'épices). Ce repas est suivi d'un programme varié "hawaiien".

Le voyage en bateau à Pearl Harbor est instructif; on nous explique et décrit des bateaux de guerre restés là, depuis le 7 décembre 1942, tel que le "U.S.S. Arizona" et le "Utah".

Une autre tradition, c'est l'envoi de nombreux feux d'artifices à la veille du Jour de l'An. La légende dit que c'est pour chasser les mauvais esprits...

Kauai, une autre île, est surtout remarquable par sa grotte formée de fougères et de fleurs superbes. Quelle nature admirable! On ne peut s'empêcher de réaliser la grandeur du Divin Maître, dans toutes ses beautés et ses délices!

Au Jour de l'An nous assistions à la messe en l'église de Saint-Augustin, avec son décor grandiose de fleurs nombreuses et variées. Le prêtre hawaiien souhaite la bienvenue aux visiteurs venus de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou du Canada. Le chant et la musique sont appréciés grâce à une bonne chorale bien dirigée.

Le fameux monument et cime[illegible] "Memorial" des guerriers déc[illegible] édifiant avec toutes ses jolies fleurs. Les voyageurs de notre groupe ont été unanimes à dire qu'ils ont grandement apprécié cet heureux voyage. Ils remercient M. Arthur D'Eschambault pour le magnifique bouquet de fleur[illegible] dans leur chambre et aussi po[illegible] réception de la Veille du Jour de [illegible] préparée par l'hôtesse Mme A[illegible] Vermette. Voici la liste des voyageurs:

De Saint-Boniface et Winnipeg: M et Mme Denis Bérard, M. et Mme Lé[illegible] Saint-Godard, M. et Mme Joseph Durand, Mesdames, Annette Bisso[illegible] Thérèse Rocan; Mesdemoiselles Blanche et Mélanie Daneault. [illegible]rie Grasby; Messieurs, Geor[illegible]lion, Alfred Levrault. De [illegible] Agathe: Mme Rose Girouard, Messieurs Mathieu Lemoine et Paul Girouard. De Saint-Georges: M. et Mme Albert Desautels. De Saint-Pierre-Jolys: Mlle Cora Hébert. De Po[illegible] la-Prairie: Mme Alice Savard. [illegible] Lorette: Mesdames Yvonne Du[illegible] Marguerite Manaigre. De La S[illegible]: Mme Alice Gousseau. De Saint-Norbert: Mme Gilberte Vargnagno. De Letellier: Jean Damphousse. De Saint-Jean-Baptiste: M. et M[illegible] Alphonse Beaudette, M. et Mme A.H. Fillion (Charly). Messieurs Ephrem Bruneau et Fidolin Saint-Godard, M. et Mme Arthur Vermette.

A Saint-Boniface

La Lfc a tenu une session de planification

La deuxième rencontre de l'exécutif diocésain de La Ligue des Femmes Catholiques tenue au Centre de Pastorale le 6 février, s'est avérée des plus intéressantes, car après les délibérations courantes de la réunion présidée par Mme Céline Beaudette, c'était deux étapes d'étude en planification, matin et après-midi, sous l'habile direction de Mlle Pauline Hince, personne ressource par excellence dans ce domaine.

par Helene Blais

Lors du dernier congrès Lfc 'Evalu-Action 78' tenue à Gull Harbour, une évaluation de la Ligue fut chose faite; maintenant il s'agit de passer à une action concrète sans toutefois s'embourber, car à la fin du congrès il y en avait du pain sur la planche.

Une première étape

On a débuté par l'étude des objectifs d'un mouvement. Il faut des objectifs clairs, compatibles, réalisables, et préciser les résultats qu'on veut atteindre. En deuxième lieu il faut un plan d'action pour chaque objectif. Plusieurs éléments entrent en jeu: moyens de financement, bénévolat, ressources humaines, communication, information, temps à la disposition, personnel, applicabilité, forces positives et négatives. Mlle Hince précisa: "Il ne faut pas faire des activités purement pour la consommation, il vaut mieux participer que de consommer".

En troisième lieu, il faut un échéancier global (calendrier) afin de connaître les projets voulus, en établir les priorités et le moment d'échéance de chacun, soit à long ou à court terme. Puis, c'est l'évaluation générale pour assurer une continuité du mouvement.

Une deuxième étape

On étudia un plan d'action pour mettre sur pied un projet. Voici la séquence des points mis au clair: choix d'un domaine clef, objectif, action, date, clientèle visée, ressources, budget, critère d'évaluation, continuité échange-information. Si une organisation veut progresser, il est important de faire l'étude de l'ordre parlementaire et ensuite de l'appliquer.

La Ligue prévoit les activités suivantes pour l'année courante: journée de ressourcement pour toutes les sections, à la fin d'avril ou probablement en mai; les sujets d'étude seront: le leadership et SERENA. En juin, rencontre des Aumôniers et des présidentes de section. En septembre, réunion préliminaire du congrès; en octobre le 16e congrès à Saint-Léon; et également en octobre réunion d'évaluation. Le comité de révision des statuts Lfc, aura à remettre une première étape pour la fin de juin.

Pour l'année de l'enfant

Aux délibérations de la réunion, on mentionna le projet conjoint Lfc - Cwl - Chevaliers de Colomb. Il s'agit bien d'une activité religieuse pour clôturer l'Année Internationale de l'Enfant en famille. C'est prévu pour le 8 octobre, jour de l'action de grâce.

L'exécutif au complet était présent à cette rencontre, soit: Mmes Céline Beaudette présidente, Odile Carrière secrétaire, Léonne Marion trésorière, toutes trois de Saint-Jean-Baptiste; Alma Perreault de Sainte-Anne, ex-présidente et personne de liaison; Rachel Turenne de Saint-Norbert, comité spirituel; France Lemay de Saint-Boniface, éducation-culture française; Augustine Abraham d'Ile-des-Chênes, législation; bien-être social (qualité de vie) et résolutions; Mlle Hélène Blais de Transcona, relations publiques (publicité, communications sociales, organisation). L'aumônier est M. l'abbé Léo Couture de Saint-Boniface.

À Stony Mountain

Les Intrépides chantent pour les prisonniers

Le dimanche 4 février, 35 membres de la chorale des Intrépides ont accepté l'invitation des prisonniers de Stony Mountain d'aller chanter la messe de 8 h 30 avec eux.

Le maître de choeur de la chorale, Marcien Ferland, se rend chaque dimanche à la prison à sécurité maximale pour accompagner le chant des prisonniers à l'orgue.

Les Intrépides interprétèrent, entre autres, un Tantum Ergo, Ego Sum Pauper et Has Anybody Seen my Lord.

Après la messe, les membres de la chorale et les prisonniers se réunirent pendant une demie heure pour converser, chanter en commun et prendre un café.

Les membres de la chorale se rendirent ensuite à la prison de la sécurité minimale où les attendait le petit déjeuner. Les Intrépides ont profité de l'occasion pour rencontrer une soixantaine de prisonniers dont plusieurs francophones. Une autre demie heure de chants en commun et de franc rire s'ensuivit.

Les membres de la chorale des Intrépides sont très heureux d'avoir vécu cette expérience, si courte futelle, avec les prisonniers catholiques de Stony Mountain. Cette sortie ne fut plus ou moins qu'un mini-concert avant le grand concert qui aura lieu le dimanche 1er avril, en la Basilique de Saint-Boniface. A ce moment-là, la chorale sera accompagnée de l'Orchestre Symphonique de Winnipeg.

Pour les philatélistes

Les Postes canadiennes viennent de remanier en profondeur leur politique en matière de services philatéliques. Dorénavant, le Service des commandes postales philatéliques imposera un montant minimum aux commandes effectuées, cela à partir du 1er avril. Le but étant d'amortir l'augmentation des coûts que les Postes ont subie dans le traitement des nombreuses petites demandes.

Les petites nouvelles

Eclipse et peintures

Tous ceux et celles qui pourront se rendre à Brandon le lundi 26 février afin de profiter de ce point d'observation d'où l'éclipse solaire tant attendue se verra le mieux, auront également l'occasion de voir une exposition de peintures réalisées sur le thème de l'éclipse. Pour voir l'exposition, il faudra se rendre au Western Canadian Centennial Auditorium où une quinzaine de toiles de l'artiste Tonie Michael seront exposées. Egalement, l'artiste a commandé quelque 2,000 posters représentants le phénomène de l'éclipse.

La conférence de la Société historique de Saint-Boniface reportée

La conférence annoncée pour le 23 février sur "L'immigration suisse dans l'Ouest canadien" est reportée au dimanche 25 mars à 14 h 30, en l'auditorium de l'école élémentaire de Notre-Dame-de-Lourdes. Le 25 mars, un autobus partira de l'archevêché vers midi et demi et sera de retour vers 18 h, la même journée. L'aller-retour coûte $3. Les personnes intéressées peuvent entrer en communication avec M. Gérard Lagacé, au 269-1846.

•

Lignes ouvertes

Les lignes seront ouvertes aux auditeurs du "Premier quart" à Cksb à compter de neuf heures vendredi matin, le 23 février, alors que deux personnalités de l'organisation du Festival du Voyageur, MM. Gérald Turenne et Guy Savoie seront invités en studio. On pourra leur adresser des questions et commentaires au sujet de la manifestation d'hiver qui vient de se tenir.

•

Marcel Gosselin et Raymond Brunet exposent

Les peintres et sculpteurs Marcel Gosselin et Raymond Brunet exposeront à la galerie d'art Medea (132, rue Osborne, à Winnipeg), du 4 au 24 mars, entre 10 h 30 et 17 h 30, leurs oeuvres récentes. Le vernissage se tiendra le dimanche 4 mars de 14 h à 17 h.

nécrologie

Madame Clara MALO

Le dimanche 4 février 1979, à l'hôpital Miséricorde est décédée, à l'âge de 79 ans, Madame Clara Malo.

La défunte laisse dans le deuil une fille Claudette (son époux Gilles Gosselin) 2 petits-enfants: Chantal et Julie, 3 soeurs: Mme Aldéa Frédette de Sainte-Anne, Mme Herminie Bérard et Mme Anna Nolette de Sainte-Agathe, 3 frères: M. Alfred Bertrand de Saint-Vital, M. Hormisdas Bertrand de Sainte-Anne, et M. Ferdinand Bertrand de Saint-Boniface.

Elle fut précédée dans le deuil par son époux Albert (le 23 octobre 1961), une soeur et deux frères.

Les prières eurent lieu le 6 février et la messe des funérailles le 7 février, en l'église de Saint-Malo. L'inhumation se fit dans le cimetière paroissial et un goûter fut servi après les funérailles dans la salle paroissiale.

REMERCIEMENTS

La famille désire remercier sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné leur sympathie, soit par leurs prières, offrandes de messe, fleurs ou assistance aux prières et aux funérailles. Merci à l'abbé Nadeau, aux porteurs, aux enfants de choeur, les chantres, l'organiste et aussi aux Filles d'Isabelle qui ont servi le café après les prières et aux dames de la paroisse qui ont préparé le délicieux goûter après les funérailles. Un grand merci aux personnes qui nous ont soutenus et aidés d'une manière toute particulière lors de la maladie et du décès de maman.

PRIERE À SAINT JUDE

Saint Jude, apôtre glorieux, fidèle serviteur et ami de Jésus, l'Eglise vous honore et vous invoque universellement comme patron de cas désespérés. Priez pour moi, si malheureux, qui vous implore; usez en ma faveur du privilège qui vous est accordé d'apporter visiblement et promptement le secours nécessaire, dans le cas sans espoir.

Venez à mon aide dans ce grand besoin, afin que je reçoive les consolations et les secours du Ciel dans toutes mes nécessités, tribulations et souffrances, particulièrement. . . (ici faites votre demande...) et que je bénisse Dieu avec vous et tous les élus, durant toute l'éternité.

Je vous promets, ô saint Jude, de me souvenir de cette grande faveur, et je ne cesserai jamais de vous honorer comme mon patron très spécial et de faire tout en mon pouvoir pour encourager votre dévotion. Ainsi soit-il.

Saint Jude, priez pour nous et pour tous ceux qui vous invoquent et vous honorent.

La Page de Bicolo ...



C'EST BIEN LUNDI PROCHAIN QUE NOUS POURRONS VOIR UNE ÉCLIPSE SOLAIRE!

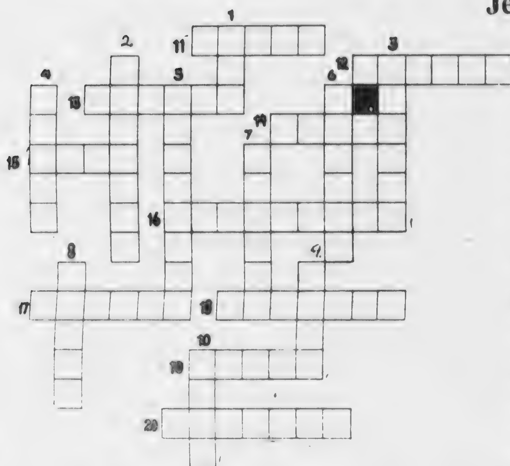
C'EST UN PHÉNOMÈNE TRÈS RARE QU'IL NE FAUT PAS MANQUER!

Bicolo





mots croisés les animaux



Je suis la femelle

1. du jars
2. du chien
3. de l'âne
4. du bœuf
5. du tigre
6. du cheval
7. du lapin
8. du dindon
9. du lièvre
10. du sanglier
11. du coq
12. du paon
13. du chat
14. du porc
15. du canard
16. de l'éléphant
17. du lion
18. du renard
19. du loup
20. du bison

****

Un événement important de notre siècle.

Le 26 février prochain nous serons, au Manitoba, assez chanceux pour voir une éclipse totale. Une éclipse totale a lieu lorsque la surface brillante du soleil est complètement cachée par la lune.

Cette éclipse sera la seule que les Canadiens pourront voir d'ici les prochains cent ans. Toutefois, il te faudra être très prudent et ne pas regarder l'éclipse sans lunettes spéciales. La façon la plus sécuritaire est sans doute de la regarder à la télévision.

****

Gilles se promène au zoo avec ses parents. Ils s'arrêtent devant la cage des singes. L'enfant dit:

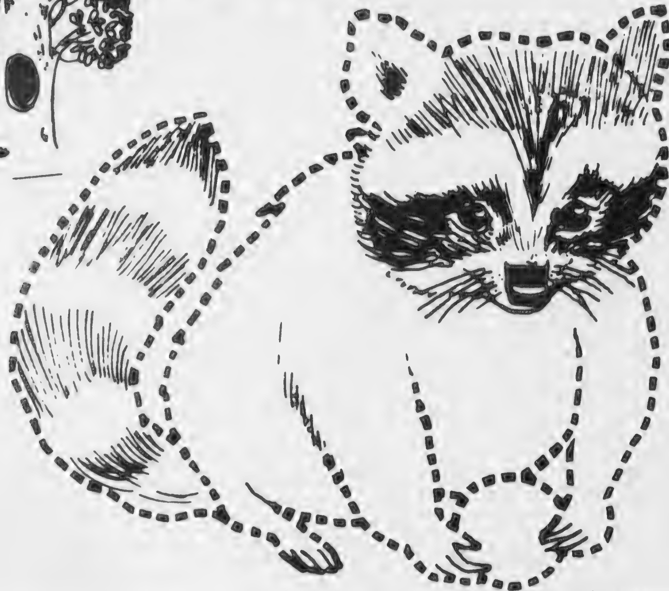
— Papa, cette guenon ressemble à tante Amélie!

— Ce n'est pas gentil ce que tu dis.

— Mais, papa, la guenon ne comprend pas.

RATON LAVEUR





LE RATON LAVEUR

Le raton laveur est un mammifère carnivore. On le retrouve principalement en Amérique. Il mesure environ 32 pouces de longueur et pèse environ 20 à 25 livres.

Le raton laveur a le poil brun et gris; sa face ressemble à celle d'un renard. Il aime grimper les arbres et même y faire sa demeure. Il se nourrit de plantes, de fruits sauvages, ainsi que de grenouilles ou de tortues.

Le raton laveur est ainsi appelé parce qu'il lave ses aliments avant de les manger.

Finis de tracer ce raton laveur et colorie-le brun et gris.



QUI VA AVEC QUI ?
LAMPE ET ABAT-JOUR
CLEF ET CADENAS
TABLE ET CHAISE
PORTE ET MAISON
ROUES ET AUTO

chef de file

Tu dois trouver la première lettre et former quatre mots différents.

	O	U	P	E	potage aux légumes
	O	U	P	E	sorte de verre à boire
	O	U	P	E	lentille qui grossit
	O	U	P	E	arrière d'un navire

IL Y A DES ERREURS DANS CES IMAGES... Peux-tu les trouver et les marquer d'un X?



MEMBRE GAGNANT
No 3249 Philippe Poirier, 8 ans
Otterburne, Man.

BICOLO SALUE LES NOUVEAUX MEMBRES DE SON CLUB

5151 Marc Cloutier, Saint-Boniface
5152 Elamine Loufi, Saint-Vital
5153 Robert Vermette, Saint-Jean-Baptiste
5154 Gisèle Gendreau, Richer
5155 Julien Gobeil, Winnipeg
5156 Gilbert Fréchette, La Broquerie
5157 Richard Fréchette, La Broquerie
5158 Andrea-C. Poirier, Otterburne
5159 Joëlle Savard, Saint-Boniface
5160 Jocelyne Legal, Saint-Claude

ATTENTION... ATTENTION!

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
Cp 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....
Age: .... Année: ....



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 9 février 1979

LA CONCENTRATION DE LA PROPRIETE DANS L'INDUSTRIE PRIVEE DE LA RADIODIFFUSION: LA QUESTION DE LA PROPRIETE MIXTE

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra une audience publique à l'Auberge de la Chaudière, 2, rue Montcalm, Hull (Québec) dès 9 h 30, le 15 mai 1979, afin d'étudier avec les parties intéressées certains aspects de la propriété mixte et du contrôle d'entreprise de radiodiffusion privées.

La réglementation dans ce domaine

Depuis sa création en 1968, le Conseil a toujours exprimé un intérêt soutenu à l'égard de la question de la propriété des entreprises de radiodiffusion au Canada. Pour le Conseil, la réglementation de la propriété est un élément essentiel de ses fonctions de réglementation et de surveillance du système de la radiodiffusion canadienne, en vue de réaliser les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion. Afin d'assumer cette responsabilité, il a joint à chaque licence la condition suivante:

"Cette licence sera valable à la condition que le titre de propriété ou le contrôle de cette station ne soient pas effectivement cédés sans qu'une autorisation à cet effet n'ait été obtenue au préalable du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes..."

En vertu de l'article 22 sur la Loi sur la radiodiffusion, le gouverneur en conseil peut donner des instructions au Conseil concernant "les classes de requérants auxquelles des licences de radiodiffusion ne peuvent être attribuées ou auxquelles des renouvellements de ces licences ne peuvent être accordés". Le Conseil a reçu des instructions en vertu de cette disposition à l'égard de deux classes de requérants seulement, à savoir ceux qui ne se conforment pas aux restrictions précises et générales ayant trait à la propriété et au contrôle par des intérêts étrangers (C.P. 1969-2220 modifié), et les représentants de Sa Majesté du chef de toute province, à l'exception des sociétés indépendantes créées par les provinces pour diffuser des émissions éducatives (C.P. 1972-1569).

Autrement, la Loi sur la radiodiffusion ne donne au Conseil aucune directive précise sur la propriété et le contrôle d'entreprise de radiodiffusion, même si l'article 3 énonce certains principes et objectifs que doit appliquer le Conseil dans l'exercice de ses pouvoirs de réglementation et de surveillance.

Le Conseil n'a pas essayé d'établir des directives fixes ou d'élaborer des politiques sur la propriété dans la réglementation. Il s'est toujours prononcé sur les demandes de ce genre en vertu des faits et des circonstances propres à chaque cas, ce qui lui a permis d'avoir la souplesse nécessaire pour évaluer chaque demande en fonction des objectifs et exigences de la Loi.

De même, dans certains domaines tels que la propriété mixte, des énoncés de politiques ont résulté des décisions du Conseil relativement aux demandes dont il a été saisi.

Propriété mixte des entreprises de télévision et de télévision par câble

Le Conseil a énoncé sa position à cet égard dans la décision CRTC 74-58 de la façon suivante:

"Dans de nombreuses décisions qui remontent jusqu'en 1969, le Conseil a, directement et implicitement, exprimé son avis selon lequel, sauf en certaines circonstances particulières, les entreprises de télévision devraient être indépendantes des entreprises de télévision par câble Pour ce qui est aussi bien de la propriété et du contrôle que de la détention importante d'actions...".

Cette opinion a été exprimée pour la première fois lorsque la télévision par câble en était à ses premiers pas et qu'on craignait que la possession de systèmes de télévision par câble par des radiodiffuseurs entraîne l'allocation de ressources humaines et financières à l'amélioration et à l'expansion du système de câble, plutôt qu'à la programmation radiodiffusée.

De plus, le Conseil jugeait souhaitable de permettre à différents intérêts financiers canadiens de participer à la radiodiffusion et par conséquent de contribuer à la production d'émissions canadiennes et à la diversité des sources de programmation dans le système de la radiodiffusion canadienne.

En outre, le Conseil se préoccupait du fait que le contrôle par un seul organisme d'une station de télévision et du système de câble qui permet la diffusion de ses émissions dans les foyers, pourrait entraîner des conflits ou de la discrimination entre les stations de télévision rivales utilisant le même système de câble.

Finalement, le Conseil a jugé que le contrôle des deux entreprises dans une collectivité quelconque accorderait à la personne ou au groupe en cause le contrôle du contenu du principal signal capté en direct, de la programmation du canal communautaire et de toute émission spécialisée de la télévision par câble, ce qui pourrait créer ainsi un cas de domination excessive sur l'information fournie à la collectivité. En fait, la préoccupation du Conseil portait sur la question du contrôle indu des sources d'information au sein du système de la radiodiffusion.

Propriété mixte des entreprises de radiodiffusion et des journaux

Dans la décision CRTC 74-44, le Conseil a réitéré la position qu'il avait adoptée dans des décisions antérieures, en déclarant ce qui suit (en partie):

"Le Conseil estime que la propriété et le contrôle des entreprises de radiodiffusion devraient être séparés de la propriété et du contrôle des journaux, sauf dans des circonstances spéciales...".

Le Conseil s'est préoccupé particulièrement du degré de propriété mixte dans les entreprises de radiodiffusion et les journaux à cause de la réduction possible des opinions indépendantes et distinctes que cela pourrait impliquer. Ceci serait d'autant plus préoccupant s'il y avait propriété conjointe d'entreprise de radiodiffusion et de journaux dans le même marché.

Une autre préoccupation à l'égard de la propriété mixte des entreprises de télévision par câble et des journaux est qu'une telle propriété mixte pourrait accorder au journal en cause un avantage indu par rapport aux autres journaux de la même collectivité. Le Conseil était d'avis que, dans le cadre de sa compétence, il devait tenir compte des la concentration du contrôle des média en général.
la concentration du contrôle des médias en général.

L'évolution du milieu

Au cours des dix dernières années, d'importants changements sont survenus dans la structure du secteur privé du système de la radiodiffusion canadienne.

La plupart des collectivités canadiennes ont bénéficié des services d'un réseau de télévision privé, en français ou en anglais. Dans certaines villes d'importance, un troisième et un quatrième services de télévision de langue anglaise ont été autorisés et une station de télévision multilingue a été approuvée pour l'agglomération de Toronto. Un bon nombre de nouvelles stations de radio MA ont obtenu des licences et au cours des trois dernières années, de plus en plus de nouvelles stations de radio MF ont reçu une licence. La plupart des régions les plus peuplées du pays ont le service de télévision par câble.

Quatre-vingt dix-huit pour cent des Canadiens peuvent voir les émissions du service de télévision de Radio-Canada, en français ou en anglais. Quatre-vingt dix-neuf pour cent peuvent recevoir les émissions d'au moins un poste de radio. Soixante-quinze pour cent des ménages canadiens peuvent obtenir des services de télévision par câble et plus de cinquante pour cent d'entre eux y son abonnés, ce qui leur permet de capter une grande variété d'émissions canadiennes et américaines.

Cette expansion des services de radiodiffusion, tout en offrant des opinions et des sources d'information différentes et en diversifiant davantage le sytème de la radiodiffusion canadienne, a été accompagnée d'une augmentation de la complexité et de la subtilité des ententes de propriété, par lesquelles les entreprises titulaires sont contrôlées. Le secteur privé de la radiodiffusion canadienne est dominé par des entreprises constituées en corporation et les actions de plusieurs entreprises-mères ou entreprises titulaires sont échangées publiquement.

Maintenant que la plupart des centres populeux sont dotés de services de télévision par câble et que le spectre est de plus en plus encombré, les possibilités d'émission de nouvelles licences sont limitées et la croissance dans le secteur de la radiodiffusion privée tend de plus en plus à se faire par acquisition ou fusion.

En outre, le perfectionnement et la convergence des techniques ayant trait à la radiodiffusion s'effectuent de plus en plus rapidement. La télévision par câble est devenue la principale façon de distribuer les signaux radiophoniques dans les foyers urbains et peut offrir une variété de nouveaux services de divertissement, d'information, de surveillance et autres. On considérera bientôt les satellites comme élément de l'infrastructure du système de la radiodiffusion canadienne et ils devraient sous peu être exploités au maximum pour les réseaux de télévision et de télévision par câble.

La recherche de possibilités d'expansion, la convergence des techniques ainsi que les possibilités d'offrir de nouveaux genres de services ont entraîné les participants dans le domaine des média canadiens à essayer d'obtenir une consolidation supérieure des média, en investissant dans des entreprises de radiodiffusion privées.

Dans les circonstances, le Conseil est d'avis qu'il est temps de réexaminer la question de la propriété mixte, dans le contexte plus général de la question de la concentration de la propriété. Le but de cet examen serait de déterminer s'il est justifié de modifier la position du Conseil, selon laquelle la propriété mixte ne devrait être permise que dans des circonstances spéciales, compte tenu des préoccupations notées plus haut.

Les observations des parties intéressées

Le Conseil invite donc les parties intéressées à faire des observations sur les questions suivantes:

1. Dans quelles circonstances et dans quelle mesure la propriété mixte d'entreprise de télévision et de télévision par câble devrait être permise et quelles sont les critères devant s'appliquer à l'étude des demandes proposant cette propriété mixte.

2. Dans quelles circonstances et dans quelle mesure la propriété mixte d'entreprises de radiodiffusion et de quotidiens devrait être permise et quelles sont les critères devant s'appliquer à l'étude des demandes proposant cette propriété mixte.

Les observations écrites devraient être déposées devant le Secrétaire général du Conseil (CRTC Ottawa, Ontario K1A 0A2) au plus tard le 30 avril 1979. Les personnes qui auront déposé ces documents devront indiquer si elles désirent comparaître à l'audience publique.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC - Avis public 1979-21

Les petites annonces

A LOUER - Boul. Provencher - Appartement de 1 chambre à coucher. Cuisinière, réfrigérateur et stationnement. $199.00 par mois. Composer 233-0151 - 284-7083 - 257-2060.
41-480-JNO

À LOUER - SAINT-BONIFACE - Maison de 1 1/2 étage, 1 chambre à coucher, salon et cuisine. Belle cour clôturée. Composer 233-0169.
43-501-44 C

A LOUER - Rue La Vérendrye - Appartement de 1 chambre à coucher, meublé. Entrée privée. Libre le 1er avril. $180.00 par mois. Composer 233-3221 ou 247-3825.
42-483-JNO

CHERCHE DAME ÂGÉE pour garder 2 enfants, quelques heures par jour, 2 à 3 jours par semaine. Composer 452-1249.
43-498-43 C

A VENDRE - SAINTE-AGATHE - Plusieurs grands lots avec service d'eau et d'égouts dans nouveau développement. Composer 882-2203.
41-475-43 C

A VENDRE - Grand sofa, fauteuil et ottoman en nylon bouclé. Couleur or, rouille et brun. Presque neuf. ''scotchguard''. Composer 247-6132 après 16 heures.
42-487-43 C

À LOUER - NORWOOD - Appartement de 1 chambre à coucher, nouvellement décoré. Idéal pour adulte tranquille. Composer 775-1439 après 19 h.
43-499-JNO

À LOUER - Appartements et maisons à Saint-Boniface. Pour plus de renseignements composez 233-0753.
37-438-JNO

À SOUS-LOUER - SAINT-BONIFACE - Garçonnière. $179.00 par mois, inclus électricité, chauffage, eau, télé sur câble. Libre immédiatement. Composer 247-5682 ou 233-4478 du lundi au vendredi.
43-504-43 C

À LOUER - NORWOOD - Appartement meublé - 1 chambre à coucher. Libre le 1er mars. $195.00. Composer 247-3825 ou 233-3221.
42-490-JNO

VENTE PRIVÉE - SAINT-ADOLPHE - ''Bi-level'', 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de loisirs, sous-sol complètement fini. Tapis mur à mur dans toutes les pièces excepté salles de bains. Garage avec porte électrique. Grand lot de 70' x 160'. Prix: $53,900. Pour visiter, composer 883-2154.
43-503-JNO

À VENDRE - Magasin général - épicerie, viandes, denrées (produce), quincaillerie et articles de nouveautés (dry goods). Bâtiment de 70' x 27'. Entrepôt de 70' x 20'. Refroidisseur ''walk in'' et équipement complet, ainsi que divers autres articles attrayants. Chiffre d'affaires rapportant un revenu excellent. On demande $25,000 plus marchandise. Raison: retraite. Téléphonez à Verley Bros., Laurier, Man., au 447-2467.
42-493-44C

VENTE PRIVEE A SAINT-BONIFACE - Maison de 2 étages, 3 chambres à coucher. Complètement rénovée. Tapis mur à mur dans salon et chambres à coucher. Garage. Libre immédiatement. Composer 233-6453.
42-486-43 C

À VENDRE - PARC WINDSOR - Duplex côte à côte. Plafond, genre ''cathédrale'', 3 chambres à coucher, sous-sol fini. 1,120 pieds carrés. Idéal pour jeunes enfants. Voisin d'un parc avec piscine et patinoire. Composer 233-4818.
43-502-JNO

A VENDRE - Sainte-Anne - 87, rue Saint-Gérard. Maison de 3 chambres à coucher, salon et cuisine spacieux. Garage attenant. Sous-sol fini. Grand lot. Doit être visitée pour l'apprécier. Composer 422-5938.
38-451-JNO

VENTE PRIVÉE - SAINTE-ANNE - 17 acres de terrain avec maison de 1 an, 4 chambres à coucher, au bord de la rivière Seine. Composer 422-5252 entre 9 h et 18 h, ou 422-8348 après 18 h.
43-497-46 C

JEUNE DAME DÉSIRE rencontrer homme célibataire de langue française entre 38 et 48 ans. But: mariage. S'adresser à: BOITE 496, La Liberté, Cp 96, Saint-Boniface, R2H 3B4.
43-496-43 C

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Subventionnée par le gouvernement. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour, ou 257-5691 le soir. 197 rue Kitson.
32-10-JNO

LA LIBERTÉ

offre un poste à temps partiel

OPÉRATEUR(TRICE)

Composeuse/titreuse CompuWriter

Pour travailler les samedis et occasionnellement en soirées de début de semaine.

Le candidat ou la candidate sera entraîné(e) sur les machines, mais devra posséder une maîtrise de la dactylographie et une bonne connaissance de la langue française.

Possibilité de travail éventuel à temps plein.

Salaire horaire à négocier.

Adresser votre curriculum vitae au:

Rédacteur en chef
La Liberté
Casier postal 96
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

Jack Hare,
Député de Saint-Boniface
Bureau de circonscription

Maintenant ouvert à 480, boul. Provencher
tél.: 237-4961

ALOUETTE CAFÉ
427, rue Des Meurons, Saint-Boniface
Repas complets
LUNDI AU VENDREDI - 7 h à 19 h
Propriétaire: ***Claude Balcaen***

ASSUREURS

Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris — Téléphone 943-5408 — Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
CIS — Pour tout service d'assurances FEU VIE MALADIE — AUTOPAC

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions — Bateaux — Tours — Trains

AGENCE D'ASSURANCES



FOREST
Ltée

Pour tous services d'assurance et de voyage.
160, rue Marion, SAINT-BONIFACE
247-8434 **Lise, Nicole Georges** **233-4955**

AVOCATS-NOTAIRES

TEFFAINE MONNIN HOGUE & TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE, C.R.
M. MONNIN
A.J. HOGUE
L.V. TEILLET
C. SHARPE
BUREAUX A:
201-185 Blvd. Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426
•
3527 chemin Pembina,
Saint-Norbert
Téléphone: 261-7190

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
R. GUAY
D. LABOSSIÈRE
BERNARD J. RODRIGUE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4
(204) 233-8901

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3924

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY
Avocat et notaire - Tél.: 956-1060
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Edifice Canada Trust - 232 avenue Portage
WINNIPEG

CHIROPRACTICIENS

Roland-E. Bohémier, D.C.
CENTRES CHIROPRACTIQUES
LORETTE
Rue Dawson
Tél.: 878-3554
Mardi et jeudi
de 16 heures à 20 heures
SAINT-PIERRE-JOLYS
Rue Jolys
Tél.: 433-7256
Lundi, mercredi et vendredi
de 10 heures à 20 heures

Rendez-vous — Tél.: 233-3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS:
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.

COMPTABLES

FOREST GUENETTE CHAPUT
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone: 233-8593

MARION RUBBER STAMP
169, rue Marion,
Saint-Boniface
Tél.: 233-2211
Tampons pour tous usages

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

OPTOMÉTRISTES

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Dr. R.J. Lecker, optométriste
Dr. M.N. Lecker, optométriste
Examen de la vue
James Shaen LTD.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C-0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889

FERBLANTIERS

LSM
LAFRENIERE Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone: 233-7946

Air conditonné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

TRANSPORTS

• Service de grues • Transport de machinerie
• Livraison de produits en béton • Camionnage
PUTT'S TRANSFER
Pierre-J. Beaudry, propriétaire
85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.



Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant:
Rolly Painchaud **Tél.: 256-5869**

ON DEMANDE

Un couple âgé de 45 à 60 ans pour le poste de concierge dans un foyer pour personnes âgées. S'adresser au bureau situé au 200, rue Horace, l'après-midi seulement. Tél.: 233-1925.

L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN EST À LA RECHERCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
Sous l'autorité du Bureau de direction et du Conseil d'administration, le Directeur général doit:

1. Etre responsable pour la planification des programmes et des politiques de l'Association;
2. Voir à la préparation des réunions du Bureau de direction, du Conseil d'administration et, avec ses adjoints, des réunions des divers comités (développement communautaire, éducation, politique);
3. Exécuter les décisions prises par le Bureau de direction et le Conseil d'administration et voir à l'application des règlements généraux de l'Association;
4. Etre responsable de la préparation du budget et de la gestion du personnel;
5. Suggérer aux dirigeants de l'Association le cheminement critique des opérations de l'Association et de ses comités;
6. Représenter l'Association, au besoin;
7. Voir à tout autre travail concernant le bon fonctionnement de l'Association.

EXIGENCES:

- De préférence un(e) diplômé(e) universitaire dans le secteur d'éducation et/ou sciences humaines et/ou administration;
- Connaissance du milieu minoritaire, de préférence le milieu fransaskois;
- Le (la) candidat(e) aura à oeuvrer et voyager dans toute la province et parfois à l'extérieur de la province;
- Bonne connaissance du français et de l'anglais.

ENTRÉE EN FONCTION: À déterminer.

SALAIRE: À négocier.

Faites parvenir avant le 28 février 1979 votre curriculum vitae au:

Président
Comité de sélection
2604, rue Central
Regina, Saskatchewan
S4N 2N9

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

MANITOBA

INFORMATION: CRÉDITS D'IMPÔT

Les méthodes de réclamations des crédits d'impôt relatifs au coût de la vie et à la propriété demeurent inchangées pour le rapport d'impôt 1978. Cependant, si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, vous pouvez vous procurer un dépliant explicatif sur les crédits d'impôt dans toutes les bibliothèques publiques de la province, ou en écrivant au:

Ministère des Finances
The Manitoba Assistance Office
pièce 309-401 Avenue York
Winnipeg, Manitoba R3C 0P8
Tél.: 943-3401 (ou composez Zénith 3-6400 si vous appelez de l'extérieur de Winnipeg)

L'honorable Donald W. Craik,
Ministre des finances



Le Collège universitaire de Saint-Boniface

RECHERCHE

une personne bilingue pour remplir les fonctions de

COMMIS-DACTYLO II

S'adresser au Secrétaire général, Laurent Lamontagne, au numéro 233-0210 Ext. 116 pour obtenir un formulaire de demande d'emploi.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-RÉCOLTE DU MANITOBA
(The Manitoba Crop Insurance Corporation)

est à la recherche **d'agents** pour les localités de Dacota, Elie, Sainte-Agathe, Domain, Dugald, Anola, Warren, Woodlands et Marquette. Les postulants sélectionnés devront suivre un entraînement en ajustement d'assurances "tous risques" et pour les "pertes causées par la grêle".

Exigences:

- plusieurs années d'expérience dans le travail de ferme et une bonne connaissance de l'agriculture au Manitoba
- habilité à lire des tableaux statistiques.

Salaire: $47.20 (per diem), plus frais de voyages.

Faire parvenir toute demande, avant le 5 mars 1979 à:

M. G. W. McKay, superviseur,
La société d'assurance-récolte du Manitoba
(The Manitoba Crop Insurance Corporation)
Cp 7
Sanford, Manitoba
R0G 2J0

Service ultra rapide

12 film Kodacolor 12 poses Développement et tirage **$1.79**

Photos passeport en couleurs $5.00
Photos passeport en noir et blanc $4.00

au Mail du Centre d'Achats Westwood

Courts of St. James - Garden City Square
Centre d'achat Park West - Westwood Mall
Centre d'achat Southdale

Pour chaque pellicule photographique no. 110, 126 ou 135 que vous ferez développer chez nous, un albun photo vous sera offert gratuitement.

Concours de recrutement

Concours ouverts aux hommes et aux femmes



Commission de la fonction publique du Québec

CONCOURS H1253/TK

DIVERS MINISTÈRES - postes à Québec

FONCTIONS - Traduire de l'anglais en français des textes d'ordre juridique, technique, administratif ou publicitaire.

EXIGENCES - Diplôme universitaire de premier cycle en lettres, en traduction, en droit ou dans une autre discipline appropriée. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

NOTICE - Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études. Le défaut de satisfaire cette exigence peut entraîner le rejet de la candidature.

TRAITEMENT DE $14,241 à $24,626

Date limite pour l'inscription: 23 février 1979.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa selection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

La commission vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.



L'Association culturelle Franco-Canadienne de la Saskatchewan

désire embaucher des agents de développement communautaire

Fonctions:

1) Faire l'analyse sociale et structurelle du milieu.
2) Initier et réaliser, avec les gens, des projets précis.
3) Agir comme personne-ressource auprès des différents groupes de la région.
4) Assurer des liens entre les différents groupes et l'A.c.F.C. provinciale.

Exigences:

1) Connaissance des milieux minoritaires.
2) Capacité d'analyse et de planification.
3) Habileté à poursuivre une orientation donnée.
4) Expérience pertinente.
5) Appelé(e) à travailler en équipe.

Salaire: À négocier selon les qualifications.

Envoyez votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à:

M. René-Marie Paiement,
Coordonnateur provincial du développement communautaire,
2604, rue Central,
Régina, Saskatchewan,
S4N 2N9.
(306) 525-9979

Écoles publiques d'Edmonton
Professeurs de français
Bilingue (anglais-français) et programme d'immersion

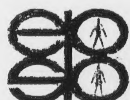
La Commission scolaire publique d'Edmonton vous invite à poser votre candidature pour des postes d'enseignement dans les programmes bilingues (anglais-français) et les programmes d'immersion de la maternelle à la neuvième année pour l'année 1979-80.

Tout candidat doit être en mesure d'obtenir un certificat d'enseignement de l'Alberta et être bilingue.

L'échelle des salaires pour professeurs ayant quatre années d'études universitaires se situe entre $15,521.00 et $26,104.00.

Envoyez votre lettre de demande au:

Bureau du Personnel
Ecoles publiques d'Edmonton
10010-107A Avenue
Edmonton, Alberta
T5H 0Z8



A LOUER

Angle Des Meurons & Cathédrale

Espace de 1700 p.c. pour bureaux de professionnels. S'adresser à:

Germain Champagne, Procure des Institutions, 581, rue des Meurons, Saint-Boniface, tél.: 247-8931.

LAVERIE

SAINT-BONIFACE

543, Langevin — Tél.: 233-8298

Dimanche et jours de fête

10 h à 20 h

Lundi au samedi 8 h à 21 h 30

• Machines à laver New speed Queen • Facilités de lavage à votre disposition • Service "Rug Doctor" • Dépôt de nettoyage à sec Perth • Produits Amway en vente.

Laundromat

McKAGUE SIGMAR REALTY

Centre Southdale — 256-4356

SAINT-VITAL - Maison de 3 chambres à coucher plus 2 autres au sous-sol - grande cuisine avec lave-vaisselle - foyer chauffant au bois dans la salle de famille - Construite sur demande - Libre le 1er juillet. Léo Grouette 257-2363 - McKague Sigmar 256-4356.

ON DEMANDE AGENTS D'IMMEUBLE

Expérience non nécessaire car nous nous chargeons de votre formation. Nous offrons un programme de formation professionnel complet.

Oldfield, Kirby & Gardner
28 Lakewood, Saint-Boniface
Henry Klassen - 257-3366

GILLES COP

247-8878
rés.: 253-2223
Sherlock Homes Realty Ltd
109, rue Marion

FÉLICITATIONS



MME AL FOREST
"Notre" meilleure en 1978

L'administration offre ses compliments à Madame Forest pour ses remarquables succès dans le domaine de l'immobilier durant l'année 1978 et aux cours de toutes les autres années précédentes. Madame Forest est une experte dans tout le sens du mot, et nous sommes fiers de la compter au sein de notre équipe. Pour tous vos problèmes d'immeubles, appelez "notre" gagnante, Madame Forest, au numéro 233-7963 (bureau) ou au numéro 284-6458 (résidence).

NOUS SOMMES LES PROFESSIONNELS DU DISTRICT

ALEXANDER AGENCIES LTD.

SAINTE-AGATHE
Bungalow de 2 chambres à coucher. $19,900.

SAINT-BONIFACE — RUE BERTRAND
Maison de 3 chambres à coucher, grande cuisine, salle à manger. $39,900.

ÉLIE - MANITOBA
Bungalow de 3 chambres à coucher, sous-sol complètement fini. Garage pour 2 voitures.

SAINT-NORBERT
Seulement $28,500 pour un logis de 3 chambres à coucher.

3495, route Pembina — 261-7170
Téléphonez à Roger Vermette au 269-3264 ou 261-7170 ou à Jos Campeau au 269-3303

L'Impériale



A.C. CAMPEAU, AVA

L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie, annonce la nomination d'Aurèle C. Campeau, AVA, au poste de directeur de sa succursale de Winnipeg. Monsieur Campeau est associé à L'Impériale depuis 1959 et a été l'un des représentants des ventes les plus éminents de la Compagnie. Il succède à Walter H. Kamineski, AVA, qui a été nommé directeur général du marketing - Région de l'Ouest.



Marquis Realty

365, rue Desautels, près Des Meurons, - 233-7963

SAINTE-ANNE, MANITOBA — GRAND LOT
Au Centre de la ville, bungalow de 3 chambres à coucher, sous-sol fini, garage, de dimensions audessus de la moyenne, pour 2 voitures et avec atelier de travail clos. Le tout au bas brix de $48,000. Téléphonez à Mme Al Forest au 233-7963 ou 284-6458.

TRIPLEX ET RESTAURANT — SAINT-BONIFACE
Fixez votre propre loyer pour ce magnifique triplex actuellement habité par le propriétaire. Trois appartements complètement privés et restaurant loués sans bail. Le tout en état immaculé. Téléphonez à Mme Al Forest au 233-7963 ou 284-6458.

MAISON DE FAMILLE — SAINT-NORBERT
Maison de 2 étages, 4 chambres à coucher, salle de loisirs finie, 2 plomberies, salle à manger conventionnelle, garage attenant, cour arrière clôturée et avec barbecue, patio, "sun deck" à la porte arrière. Nouveaux auvents et fenêtres. L'extérieur peint en 1977. Près de toutes les commodités et des écoles de tous les niveaux. Téléphonez à Mme Al Forest au 233-7963 ou 284-6458.

NOUS SOMMES ICI POUR VOUS SERVIR
233-7963, 24 heures sur 24



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Ottawa, le 9 février 1979.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes fait part du calendrier des audiences publiques de radiodiffusion qu'il compte tenir en mai et en juin 1979.

Conformément à ses Règles de procédure, le Conseil donne avant chaque audience publique avis des demandes qu'il entendra. L'avis mentionne le lieu, la date et l'heure de la convocation, résume les Règles de procédure en usage aux audiences publiques et indique le lieu où les demandes, les interventions et la documentation pertinente peuvent être consultées.

Le Conseil continuera de profiter de ses audiences pour donner aux gens des régions qui l'accueillent l'occasion de se faire entendre sur toute question d'intérêt local ou régional qui est de son ressort. Les groupes et les particuliers qui désirent intervenir à ce titre sont invités à se présenter devant le Conseil la veille de la convocation de l'audience publique, en prenant soin cependant de l'en aviser par écrit et de lui faire tenir un sommaire de leurs observations 24 heures à l'avance.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC - Avis public 1979-22

AUDIENCE PUBLIQUE À COMPTER DU	ENDROIT	DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DES INTERVENTIONS
15 mai 1979	HULL, QUÉBEC, L'Auberge de la Chaudière, 2, rue Montcalm, Hull, Québec	30 avril 1979
29 mai 1979	QUÉBEC, QUÉBEC, L'Auberge des Gouverneurs, 3030, boulevard Laurier, Ste-Foy, Québec	25 avril 1979
29 mai 1979	SYDNEY (NOUVELLE-ÉCOSSE), Holiday Inn, 480, chemin Kings, Sydney (Nouvelle-Écosse)	25 avril 1979
5 juin 1979	CAMPBELLTON, (NOUVEAU-BRUNSWICK), Wandlyn Motor Hotel, Campbellton, (Nouveau-Brunswick)	16 mai 1979
6 juin 1979	MONTRÉAL, QUÉBEC, Hôtel Méridien, 4, complexe Desjardins, Montréal, Québec	16 mai 1979
11 juin 1979	ST. JOHN'S (TERRE-NEUVE), Hôtel Newfoundland, Carré Cavendish, St. John's (Terre-Neuve)	16 mai 1979
19 juin 1979	HULL, QUÉBEC, L'Auberge de la Chaudière, 2, rue Montcalm, Hull, Québec	16 mai 1979
19 juin 1979	VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE), Sheraton Landmark, 1400, rue Robson, Vancouver (Colombie-Britannique)	16 mai 1979

BOUCHARD REALTY

433-7502

Saint-Pierre-Jolys

Venez à Saint-Pierre-Jolys comparer les propriétés et les prix



SAINT-PIERRE - Si vous cherchez un joli bungalow de 3 chambres à coucher, venez nous voir. Celui-ci comprend tapis mur à mur au salon, sous-sol complet, salle à manger avec portes de patio. Libre immédiatement si désiré.
PRIX: $39,900

SAINT-PIERRE - Maison en bon état, 2 chambres à coucher, tapis mur à mur, sous-sol complet. Sur lot grand et beau de 6½ acres boisées. Libre immédiatement.

NOUS AVONS A VENDRE un bon garage avec agence de voitures Chrysler et Dodge. Téléphonez-nous pour plus de renseignements.

SAINT-PIERRE - Belle petite ferme (hobby farm) de 60 acres. Bonne grande étable, maison de 4 chambres à coucher.

NOUS AVONS DES CLIENTS QUI CHERCHENT DES FERMES DE 5 A 2,000 ACRES DANS TOUT LE SUD DU MANITOBA.

160 ACRES DE BON TERRAIN en culture et bien égoutté à 2 milles de Saint-Pierre-Jolys.

METRO AGENCIES LTD

294, rue Marion, Saint-Boniface, tél.: 233-0182
Nap et Bernice Rés.: 269-3360
Ron Rés.: 233-8498

SAINT-BONIFACE - Entreprise de rembourrage (upholstering) située sur une grande propriété, zonée C2. Le bâtiment d'environ 4,000 pieds carrés peut être acheté seul ou avec l'entreprise. Bonne localité et excellente occasion d'affaires pour personne ambitieuse.

NORWOOD
Propriété avec excellent revenu, située sur un grand lot dans une région tranquille. Comprend 4 appartements et grand sous-sol complet. Téléphonez-nous pour plus de renseignements.

NORWOOD
Sur grand lot - Maison de 1½ étage - 2 chambres à coucher, salon et grande cuisine au 1er. Grande salle de loisirs et salle de bains au sous-sol. Le 2e étage est loué comme appartement avec entrée et salle de bains privées. Pourrait aussi servir comme maison de famille. En très bon état et très propre. Garage avec porte automatique.

SAINT-BONIFACE — $29,000
Maison de 1½ étage, 3 chambres à coucher. Lot de 39' x 138'. Près autobus.

SAINT-BONIFACE — $26,000
Bonne maison pour jeune couple, 3 chambres à coucher. Sous-sol 3/4. Garage. Vacante et prête à y déménager.

NORWOOD
Beau bungalow de 2 chambres à coucher. Chambre à coucher supplémentaire et salle de bains de 3 morceaux au sous-sol. Situé sur un beau lot de 50 pieds dans une région avantageuse. Le sous-sol peut être loué comme appartement privé.

SAINT-BONIFACE
Propriété avec excellent revenu. Deux appartements privés. Sous-sol complet. Garage. Situé sur un lot de bonnes dimensions.

TÉL.: 257-2570

DANIS REALTY LTD.

125, chemin Sainte-Anne, Saint-Vital, Man.

"CHAMPION DANS LE DOMAINE DE L'IMMEUBLE"

TÉL.: 257-2570



21 BONNES RAISONS

Pour lesquelles vous devriez faire vos affaires à cette Caisse populaire

SERVICES

- OUVERT jusqu'à 7 heures du soir les jeudis et vendredis
- Service de chèques gratis
- Chèques de voyage "Thomas Cook" sans frais
- Dépôt de nuit
- Photocopies à .10¢ chacune
- Coffret de sûreté:
  2x5x24 à $7.50 pour 12 mois
  3x5x24 à $9.00 pour 12 mois
- Paiements automatiques et transferts sans aucun frais de service
- Centre d'information:
  livres de finance, retraite, impôts, plan retraite, testament et autres, disponibles aux membres

EPARGNES

- Certificats:
  6 mois (min. $5,000) 10 1/2%
  1 an à 5 ans (min. $1,000) 10%
- Dépôts court terme 10%
  min. $20,000 - intérêt payé du jour au jour
- Epargne retraite (RRSP) 10%
  sans frais
- Epargne logement (RHOSP) 9 1/2%
  sans frais
- Epargne Véritable 9%
- Epargne Assurée 8 1/4%
- Compte Taxe 8 1/4%

Aussi protection du Fonds de Sécurité sur les dépôts des membres.

CREDIT (PRETS)

- *Personnel 12% et 13%
- * 1ère hypothèque 12 1/4%
- * 2e hypothèque 13 3/4%
- * Ligne de Crédit 12% et 13%
- * Prêt étudiant 9 1/2%
- * Prêt par intérim 13%

Aussi Assurance Vie et Invalidité (sujet à quelques restrictions sur tous les prêts).

Personnel:

Thérèse Fillion, gérante
Mechtilde Dupuis, Prêts
Nicole Michaud
Line Pineau
René Bouchard
Priscille Fillion, réceptionniste

NOUS POUVONS VOUS AIDER 247-4505







ASSURANCES FOREST

160, rue Marion, Saint-Boniface

INFORMATION 233-4955 247-8434

IL NE RESTE QUE 6 jours

22-23 février 8 h à 21 h	24 février 8 h à 18 h	26-27-28 février 8 h à 24 h

ASSURANCES FOREST





